

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie**

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **Emile Grimaud**

VINGT-DEUXIÈME ANNÉE

CINQUIÈME SÉRIE. — TOME IV

(TOME XLIV DE LA COLLECTION)

2^e Livraison. — Août 1878.



NANTES

BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1878

TABLE DES ARTICLES

	Pages
I. UN SUPPLÉMENT A TOUTES LES HISTOIRES ROMAINES (fin), par M. <i>Eugène de la Gournerie</i>	81
II. GALERIE DES POÈTES BRETONS. — LOUIS DE LÉON, par M. <i>Adolphe Orain</i>	95
III. L'IMPRIMERIE EN BRETAGNE AU XV ^e SIÈCLE ..	100
IV. ÉTUDES SUR LA TERREUR. — LES NOYADES DE NANTES (suite), par M. <i>Alfred Lallié</i>	111
V. POÉSIE. — UN SONNET DE LA CONDAMINE	129
LA FORÊT DU POÈTE, par M. <i>Raymond du Doré</i>	131
VI. CORRESPONDANCE DES BÉNÉDICTINS BRETONS, ET AUTRES DOCUMENTS INÉDITS RELATIFS A LEURS TRAVAUX SUR L'HISTOIRE DE BRETAGNE (1688 à 1727), publiés par M. <i>Arthur de la Borderie</i> (suite).....	132
VII. MARINE FRANÇAISE. — COMBAT DE BELLE-ILE OU DES CARDINAUX. Appendice, par M. <i>S. de la Nicollière-Teijeiro</i>	151
VIII. CHRONIQUE, par M. <i>Louis de Kerjean</i>	154
IX. BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE....	160

UN

SUPPLÉMENT A TOUTES LES HISTOIRES ROMAINES*

II

« La raison précède la foi, dit l'Église, et y conduit à l'aide de la révélation et de la grâce. » — Ainsi, nul doute; la raison est une lumière; mais, nous ne le savons que trop, cette lumière vacille au moindre souffle et s'éteint même, lorsqu'elle n'emprunte pas sa flamme à la révélation et n'est pas protégée par la grâce. *Fides ex auditu*, disait saint Paul; « la foi vient par l'ouïe »; il est donc d'une haute importance de prêter partout l'oreille à l'écho souvent très-affaibli de la révélation et de ne pas attribuer à la raison des traditions et des croyances fort souvent hors de sa portée. « La raison est au dessus de tout; *ratio omnia vincit*, » disait un poète latin¹; mais Cicéron et toute la philosophie antique lui avaient déjà répondu: « Les sens de l'homme sont si bornés, son intelligence est si faible, sa vie si courte qu'il ne peut rien connaître, rien comprendre, rien savoir... tout est en question, rien n'est certain, *nihil certi*; la vérité, suivant le mot de

* Voir la livraison de juin 1878, pp. 417-426.

¹ Manilius. *Astronomie*, IV-924. Voir M. Bonnetty. IV, p. 517.

Démocrite, est comme noyée au fond d'un puits, *in profundo veritatem esse demersam* ¹. »

Et cependant Cicéron a, plus qu'aucun autre païen, exprimé des idées élevées sur Dieu, sur l'homme et sur son avenir. Il a dit, parfois du moins, *Dieu* et non plus *les Dieux*; il a dit *le ciel* et non plus les Champs-Élysées; il a prononcé ce mot si étrange dans la bouche d'un idolâtre : — Les morts sont vivants; c'est la vie présente qui est une mort, *vestra vero quæ dicitur vita, mors est* ². — A qui devait-il ces coups de lumière, qui malheureusement restèrent toujours à l'état de lueurs intermittentes et fugitives? A sa haute raison, disent les rationalistes et, avec eux, quelques catholiques peu clairvoyants; au *Verbe*, dit M. Bonnetty, c'est-à-dire aux enseignements divins dont le souvenir ne s'est jamais entièrement perdu chez les peuples; et il le prouve, en étudiant, année par année, les relations des Juifs, constitués dépositaires de ces enseignements, avec les Romains, les maîtres du monde.

Tout le monde connaît le célèbre chapitre VIII du premier livre des Macchabées où Rome apparaît dans toute sa grandeur, puissante par les armes et, non moins, par sa politique et sa patience, prompte à vaincre, mais prompte aussi à conclure des alliances qu'elle tenait fidèlement. C'était l'an 162 avant Jésus-Christ; trois ans après, Rome signait un traité d'alliance avec les Juifs, et trente-deux ans sont à peine écoulés que la présence de nombreux Chaldéens ou Juifs est signalée à Rome, où leur culte est accusé de pervertir les mœurs romaines. Pompée porte plus tard la guerre dans la Judée et s'empare du Temple. « Rien ne toucha les Juifs d'une si vive douleur, dit leur historien Josèphe, et ne leur parut plus insupportable que de voir cette partie la plus intérieure du temple, nommée *le Saint des Saints*, exposée aux yeux des étrangers et des profanes, ce qui n'était encore jamais arrivé. »

La Judée est dès lors réduite en province romaine et les relations deviennent si fréquentes entre Jérusalem et Rome que Rome,

¹ *Acad.*, t. c. 12. — Bonnetty, t. 1^{er}, p. 404.

² *De Republ.*, l. VI, 13-17. — Bonnetty, t. 1^{er}, p. 139.

la grande ville, est obligée de compter avec les Juifs, devenus une partie notable de sa population. Cicéron nous les représente se réunissant dans le Forum, au pied des *degrés Auréliens*, et par leur multitude, par leur union, troublant quelquefois et influençant toujours les assemblées du peuple ¹.

Et ce n'était pas seulement à Rome que leur influence se faisait sentir. Strabon n'hésite pas à dire qu'ils étaient *répandus partout*. Il cite notamment Cyrène, Alexandrie, où ils occupaient une grande partie de la ville, et ajoute qu'il serait difficile de trouver *un lieu, en toute la terre*, qui ne les eût reçus et où ils ne fussent *puissamment établis* ². Si leur culte était entouré de mystère, leur croyance à l'unité de Dieu était parfaitement connue. Elle était signalée par Varron, qui les louait hautement de ne pas adorer des idoles. Et, lorsque le savant Romain ajoutait : — « Ceux-là seuls me semblent avoir compris ce que c'est que Dieu, qui ont cru que c'était une âme, un esprit parcourant le monde par le mouvement et la raison », — n'est-il pas évident qu'il empruntait cette idée à la tradition juive?

Les Juifs furent donc les courriers de la révélation; ils portèrent leurs livres et leurs prophéties partout, et ces prophéties furent si peu ignorées qu'à l'instant où ils attendaient le Messie, l'attente d'un sage, d'un roi, d'un libérateur, était commune à tous les peuples. « On la retrouve, dit M. Bonnetty, en Chine comme à Athènes, mais surtout à Rome ³ », — et M. Bonnetty nous donne une longue suite de textes relatifs à ce Messie, à ce libérateur, d'abord ceux de la Bible, puis ceux des historiens païens, à commencer par l'oracle de la Sibylle prédisant que Rome ne serait *sauvée que par un roi* ⁴. Cet oracle, dont tous les auteurs font mention, ne fut même pas étranger à la mort de César, car il contribua à faire naître dans le bas peuple de Rome le désir de voir le dia-

¹ *Pro Flacco*. Cité par Bonnetty, t. 1^{er}, p. 76-77.

² Cité t. 1^{er}, p. 133.

³ T. 1^{er}, p. 457.

⁴ Cicéron, — *de Divin.* L. II-54.

dème sur le front de celui qui par le fait était déjà roi, suivant le mot de la Sibylle : *quem, reverà, regem habebant*¹; et il suffit de ce vœu hautement manifesté pour mettre le poignard aux mains de Brutus et de Cassius. Un détail curieux et que ne néglige pas M. Bonnetty, c'est qu'au témoignage de Suétone, les Juifs se firent remarquer par l'expression de leur douleur près du cadavre de César, et qu'on les vit, pendant plusieurs nuits, *noctibus continuis*, se porter en foule à son bûcher². Prenaient-ils donc ce grand conquérant pour le Messie? On peut d'autant mieux le supposer, dit M. Bonnetty, qu'un peu plus tard, leur historien Josèphe n'hésitait pas à reconnaître dans Vespasien celui que les prophéties bibliques annonçaient comme devant dominer le monde.

L'origine des traditions qui se retrouvent plus ou moins chez tous les peuples une fois bien constatée et leur descendance d'une révélation primitive prouvée, on peut le dire, historiquement, M. Bonnetty s'étudie à recueillir, dans les poètes non moins que dans les philosophes, les moindres débris de ces traditions. Cicéron lui fournit de belles maximes, mais auxquelles manque toujours la certitude, *nil certi*; il a de beaux rêves, mais il ne croit à rien. Lucrèce va plus loin, il nie; mais, à l'instant même où il nie l'intervention des dieux dans les choses humaines, il proclame une divinité nouvelle, une seule, qui crée, conserve et nourrit toutes choses, *creet, auctet, aleat*; cette divinité, c'est la Nature. « Le nom de Dieu est effacé, dit très-bien M. Bonnetty, mais l'intervention reste entière. C'est ce que sont forcés de faire, ajoute-t-il, tous ceux qui ne reconnaissent pas le Dieu historique, traditionnel, le seul vrai Dieu; à sa place ils mettent son masque, la Nature, masque immobile, inanimé, par conséquent non libre et fatal. »

La Nécessité et l'Éternité forment, en effet, avec la Nature, dans le système du poète, une trinité fatale sous le joug de laquelle tout est asservi; la vie n'a pas d'autre guide que la volupté, l'âme n'est qu'une partie du corps comme l'œil, le pied ou la main. C'est bien

¹ Cicéron — *de Divin.* II-54.

² Suétone. *César*, 84.

la tradition satanique, et cette tradition n'explique rien. Lucrèce est le premier à le sentir: il convient qu'il ignore les commencements des choses, *primordia rerum*.

La tradition divine ne lui était pas d'ailleurs complètement étrangère. On la retrouve surtout dans la peinture qu'il fait du bonheur du sage, et dans ce cri qu'il jette à la société de son temps:

O miseras hominum mentes! o pectora caeca!

M. Bonnetty nous fait remarquer dans ses vers un lointain souvenir du déluge, l'eau *dominant* la terre par des pluies continuelles, et de nombreuses villes englouties, *multas urbes*; c'était une ancienne renommée, *ut fama est hominum*.

Tout en admettant l'éternité des atomes, Lucrèce n'admettait pas l'éternité des mondes; il parlait de la ruine du ciel et de la terre, *exitium caeli terraeque futurum*¹. Mais quelle sera la cause de cette ruine? il n'en sait rien; il reproduit une tradition prophétique, mais sans la comprendre. Comme cette tradition prend un accent différent dans la bouche du prophète! « O Dieu, vous avez fondé la terre, et les cieux sont l'ouvrage de vos mains; ils périront, et vous, vous demeurez; ils vieilliront comme un vêtement, vous les changerez comme on change une enveloppe; mais vous, vous êtes toujours le même et vos années ne faillissent point². »

Lucrèce nie d'ailleurs l'immortalité de l'âme; il nie les peines et les récompenses futures, mais le mal qu'il se donne pour faire accepter ses négations, constate admirablement, dit très-bien M. Bonnetty, l'universalité des croyances contraires. Quant aux causes premières, ne lui en parlez pas, je le répète; il les ignore. Le Hasard et la Nécessité, tels sont ses dieux; *les choses sont parce qu'elles sont*; voilà toute sa science.

On sent quel intérêt offre une pareille analyse, courte mais complète, des plus célèbres auteurs païens, Cicéron, Varron, Virgile, Horace, sans excepter Catulle, Propertius, Tibulle, ni surtout Ovide,

¹ *De Nat. rerum*, V, 98.

² *Ps.* ci, 26-28. — Bonnetty, t. I, p. 179.

c'est-à-dire tous les talents et tous les dévergondages, d'où une main patiente sait dégager, au point de vue de la vérité, mille paillettes d'or. N'est-il pas curieux, par exemple, de voir ces auteurs, la plupart obscènes de vie et de langage, s'accorder tous pour faire l'éloge de la chasteté? Tibulle, le plus licencieux et le plus impudent dans sa licence, n'en proclame pas moins que la chasteté plaît aux dieux, *casta placent superis*¹. Qui a mieux que l'impur Catulle aperçu l'auréole dont la virginité couronne la jeune fille? « Tant que la vierge demeure pure, elle est chérie de tous les siens; mais lorsqu'elle a perdu la fleur de la chasteté, elle n'est plus agréable aux jeunes gens, plus aimée des jeunes filles. »

*Nec pueris jucunda manet, nec cara puellis*².

Virgile, peu scrupuleux pour lui-même, n'en place pas moins dans les Champs-Élysées les *prêtres chastes*; Ovide, tout en déclarant carrément aux femmes qu'elles n'ont rien à perdre par l'impudicité, n'osait pas *défendre* ses mœurs ni prendre les armes pour ses *vices*; les *forces* lui manquaient pour se *gouverner* lui-même; telle était son excuse³; et Properce n'hésitait pas à dire que, quel que fût le gouffre d'obscénités où était plongée la société de son temps, *tanto stuprorum examine*, il n'en était pas moins réputé un *infâme par toute la ville*⁴.

D'où pouvait venir ce sentiment de la chasteté se perpétuant dans le monde, malgré toutes les passions et toutes les hontes, auxquelles se joignaient même les exemples des dieux, sinon d'une révélation primitive. Ce sentiment était si profond que, ne comprenant pas la chasteté volontaire, on l'imposait de force aux Vestales et que pour offrir un sacrifice, on devait au moins l'avoir gardée un jour, avant de se présenter à l'autel. C'est de nos livres saints qu'était partie cette voix qui avait retenti d'un bout du monde à l'autre :

¹ *Eleg.* II, I, v. 12.

² *Carmen* LXII-45. Bonnetty, II, p. 524.

³ *Horace*, II, 4, 1.

⁴ II, v. 6.

*O quàm pulchra est casta generatio*¹.... « Oh! qu'elle est belle la génération chaste! sa mémoire est immortelle, car elle est connue de Dieu et des hommes. Présente, on l'invite; absente, on la désire. »

Les païens, au reste, il faut le dire, croyaient, non moins que nous, à des communications divines. Cicéron disait de l'antiquité qu'elle était plus près des dieux; Sénèque ne doutait pas que les premiers hommes ne fussent d'un *haut esprit* comme étant rapprochés des dieux, *a diis recentes*. La révélation avait été altérée, mais la tradition était générale, et on lui devait non-seulement la connaissance de la divinité et de l'immortalité de l'âme, mais d'un nombre considérable de notions historiques ou dogmatiques. M. Bonnetty nous signale le souvenir du *Chaos* biblique dans Ovide, Hésiode, Euripide, Aristophane, Apollonius de Thyane et Virgile. Hésiode et, qui le croirait? Horace parlent également de la boue dont l'homme fut formé, *limo coactus*²; Homère se sert trente-neuf fois, dit M. Bonnetty, du mot *semblable à Dieu*, en parlant de l'homme que l'Écriture nous dit avoir été fait à *l'image de Dieu*; Platon emploie les mêmes termes: *un visage semblable à Dieu*, et non pas, comme traduit M. Cousin, que l'expression gêne, à ce qu'il paraît, un visage *presque céleste*.

Ce n'est pas d'ailleurs la seule traduction quelque peu libre que lui reproche M. Bonnetty. Rencontrant le *Logos* de Platon, ce *Verbe* que le philosophe met en scène comme saint Jean et auquel il fait dire: « Pourquoi donc doutes-tu encore? », M. Cousin supprime hardiment le *Logos* et traduit: « Qui t'arrête donc, *me dira-t-on?* » M. Bonnetty est intraitable pour ce genre de trahison, qu'il nous dénonce chez beaucoup de traducteurs, et nous devons d'autant plus vivement l'en remercier, qu'ils sont bien rares ceux qui peuvent, comme lui, les saisir au passage.

La tradition de la chute originelle se retrouve jusque dans les vers de l'épicurien Horace. Il a beau dire: *Virtus post nummos*, « les

¹ *Sap.*, IV-1.

² *Hor.* I, Ode XVI, 13.

écus d'abord, la vertu ensuite » ; il a beau chanter : « Périssent celui qui songe au lendemain ! » il se souvient parfois du crime de la race de *Japet* et de la *cohorte* de maux qui suivit : le dépérissement, la fièvre et la mort *hâtant aussitôt son pas*¹. Si Jupiter ne dépose pas sa foudre, « c'est à cause de nos crimes », s'écrie-t-il.

La doctrine des peines et des récompenses futures se retrouve partout dans l'antiquité ; et qui donc a pu l'enseigner, sinon ce Verbe de Dieu qui créa l'homme ? Cicéron dit bien : « Il n'y a pas une vieille assez privée de bon sens pour croire encore aux monstres des enfers². » Mais lui-même n'avait-il pas célébré par des phrases magnifiques le ciel des bienheureux ? et Virgile n'a-t-il pas consacré trois cent cinquante vers à nous peindre ce qu'il appelle *lugentes campi*, « les champs des pleurs ? » Écoutez Perse ; avec quelle éloquence ne nous représente-t-il pas l'homme qui a renoncé à la vertu, bourrelé de terreurs qu'il n'ose confier à personne, pas même à la compagne de sa couche, et entendant en lui-même une voix qui crie : « Je tombe, je tombe dans l'abîme, *imus, imus, præcipites* ! »³

En parlant de Virgile, M. Bonnetty ne se borne pas à nous faire, comme pour les autres, l'histoire de sa vie, de ses œuvres, de leurs éditions, de leurs commentaires ; il nous donne, en même temps, la légende du poète, légende bizarre qui fit de Virgile tantôt un descendant de Rémus, tantôt un être presque surnaturel. Ne serait-ce pas une preuve, entre bien d'autres, de l'engouement dont l'antiquité fut l'objet dès le moyen âge. Dans les couvents surtout on s'attachait à recueillir les manuscrits antiques ; on les copiait, on les recopiait ; Cicéron particulièrement et Virgile étaient l'objet d'un culte dont on retrouve des traces dans nos vieilles chroniques ; on faisait de Trajan un élu, de Virgile un enchanteur. La Renaissance ne fit, à mon sens, que généraliser ce mouvement, que le rendre populaire. Ainsi peut-être n'eût-elle pas fait un saint de Trajan,

¹ *Od.*, L, 3.

² *De Nat. deor.*, II, 2.

³ *Sat.*, III, v. 41.

mais, par un abus de mots qui touche au blasphème, elle fit de nos *saints des dieux*. L'épithète chrétienne de *sanctus* fut en effet remplacée par l'épithète païenne de *divus*. M. Bonnetty nous donne une liste curieuse de quatorze prêtres ou religieux qui n'hésitèrent pas à diviniser ainsi nos bienheureux dans leurs poèmes ou leurs hymnes. c'est le Père Sanadon, le Père du Cerceau, le Père Brumoy, le Père Commire, etc. ; Santeuil n'y manquait pas non plus ; il supprimait également le *ciel* pour mettre l'*Olympe*, et le P. Rapin chantait pieusement l'*Apothéose* de la Vierge ! On ne prenait pas garde que le paganisme des mots entretient toujours plus ou moins le paganisme des idées.

L'auteur latin qui occupe le plus de pages dans le livre de M. Bonnetty, est assurément Ovide, et cela se conçoit : Ovide ne fut pas seulement un poète élégant, un peintre fidèle, trop fidèle, de la corruption romaine, mais il fut, en outre, le grand liturgiste de la religion de son temps. On voudrait aujourd'hui expliquer, interpréter cette religion ; l'explication et l'interprétation sont toutes dans les *Fastes* d'Ovide ; et on peut y saisir le paganisme au vif dans ses observances, dans ses fêtes et dans les aventures fort peu philosophiques qu'elles rappellent. M. Bonnetty étudie, jour par jour, le calendrier païen, et il le fait suivre, également jour par jour, du calendrier chrétien¹. Ce rapprochement est des plus instructifs. A Janus, le patron du mois de janvier, qui ne sait dire dans Ovide que *je suis le chaos*, il oppose cette parole du prophète prononcée sept cents ans avant l'Épiphanie : « Les rois seront tes nourriciers ; le visage prosterné contre terre, ils t'adoreront et tu sauras alors que *je suis le Seigneur* »².

Le mois de février était le mois des expiations, et de quelles expiations ! C'était le temps des Lupercales, fête immonde dont notre carnaval n'est qu'un lointain souvenir, des Férales où l'on portait du pain et du sel sur les tombes des morts, de la fête de *Muta* (la Mulette), où la prêtresse se grisait, pour se délier la langue

¹ Bonnetty, IV, p. 528.

² *Isaïe*, XLIX, 23. Bonnetty, t. III, p. 29.

sans doute, *ebria exit*. Aujourd'hui c'est le mois de la Purification de la Vierge, le mois des Cendres, et, parmi ses saints, vous trouvez, au lieu du dieu Quirinus, le chef des brigands du Palatin, le grand saint Ignace d'Antioche, l'illustre martyr du doux Trajan.

Nous ne pouvons suivre plus longtemps l'auteur, qui n'omet rien, ni les *Bacchantes*, ni les fêtes *Florales* ou des courtisanes, ni le *lavage de Vénus*, ni le rite des *pièds nus*, et leur oppose constamment nos fêtes, nos saints et nos mystères. Parfois les énonciations du calendrier donnent lieu à de savantes digressions. Je citerai notamment celle qui vient à propos des fêtes de Cybèle.

On sait que la statue de cette déesse, que l'on lavait soigneusement comme celle de Vénus, n'était autre qu'une pierre noire et informe, apportée de Pessinunte en l'an 541. Ce culte étrange d'une pierre n'était pas particulier à Rome. On le retrouve à Paphos, où Vénus était adorée sous la forme d'une borne, *metæ modo*, dit Tacite. A Emesse, pareil cône qui figurait le soleil; à Laodicée, on nous parle de *pierres divines*. La Médie, la Scythie, l'Inde, le Thibet, ont également leurs pierres sacrées, et ne pourrait-on pas croire que les *pierres levées*, les *cromlechs*, les *dolmens* que l'on rencontre dans les pays les plus différents, tiennent de près ou de loin à la même famille?

Mais ce qu'il y a de plus frappant, c'est que longtemps avant la pierre de Paphos et celle de Pessinunte, nos livres saints eux-mêmes associaient l'idée de pierre à celle de Dieu. M. Bonnetty cite d'abord Moïse employant le mot de pierre (tsour), pour celui de Dieu, dans son célèbre cantique; puis David répétant plusieurs fois: *Elohim est ma pierre... la pierre de mon salut*. Vient ensuite la *pierre angulaire* de David et d'Israël, qui sera rappelée aux jours de l'Homme-Dieu. Saint Paul dira nettement: *Petra erat Christus* (la pierre c'était le Christ)¹. Saint Pierre l'appellera la pierre vivante, *lapidem vivum*² et Jésus lui-même imposera à Simon-Barjona le nom de *Pierre*, comme au fondement de son Église. C'est cette idée de

¹ Cor. X, 4.

² I. Petr. II, 4.

fondement qui avait évidemment fait donner même à Dieu le nom de pierre dans la langue sémitique, d'où elle s'était répandue, en s'altérant, chez tous les peuples. Mais M. Bonnetty ne s'arrête pas là; il remonte de siècle en siècle jusqu'à la pierre de Jacob, 1777 ans avant notre ère, cette pierre que le patriarche érigea debout comme un autel, au lieu où il avait vu l'échelle mystérieuse du haut de laquelle Dieu lui avait renouvelé les promesses faites à ses pères. « Cette pierre, dit Jacob, sera la maison d'Elohim », et il l'arrosa d'huile. Or, nous fait remarquer M. Bonnetty, l'onction des pierres sacrées devint d'usage chez tous les peuples, preuve vivante d'une tradition dont nos livres saints indiquent seuls l'origine.

Ainsi, M. Bonnetty ne laisse passer aucune question sans la traiter et l'approfondir; c'est tantôt celle des sybilles, tantôt celle des pierres, tantôt celle de la Circoncision ou même une question qui au premier abord semble futile, celle de la crémation des renards. Comment expliquer cet usage romain de brûler des renards en plein cirque, le huitième jour des fêtes de Cérés? On lançait ces renards, dit Ovide, avec des torches enflammées liées sur leur dos. Ils étaient deux et attachés par la queue, comme ceux de Samson. Ajoutons, et ceci, croyons-nous, dit M. Bonnetty, n'a jamais été remarqué, c'est que l'épithète de *brûleur* et de *queue flamboyante*, a été attachée aux renards chez les Grecs, et il cite Pindare, Aristophane, Lycophron, Aristote, etc. D'où l'on peut conclure, avec toute vraisemblance, que ce sont les renards de Samson brûlant les moissons des Philistins, quatre cent vingt-deux ans avant la fondation de Rome, qui étaient de nouveau brûlés dans leurs descendants aux fêtes de la déesse des moissons.

Le quatrième volume de M. Bonnetty est entièrement consacré à Jésus-Christ et aux événements qui se produisirent de son temps dans le monde. Déjà il nous avait parlé dans les autres volumes de la naissance de Jésus et des circonstances qui l'accompagnèrent. Le massacre des Innocents avait été spécialement le sujet d'une dissertation très-érudite. Il est, au reste, bien remarquable que, si divers au-

leurs, prompts à critiquer l'Évangile, ont nié plus ou moins ce massacre, Munck, écrivain juif et rationaliste, ne le conteste nullement. « La vérité historique du massacre des Innocents de Bethléem, dit-il, a été mise en doute, parce que Josèphe n'en parle pas. Quoi qu'il en soit, ce massacre était peu de chose dans la longue série des crimes commis par Hérode, et l'historien a pu le passer sous silence. Dans la petite ville de Bethléem et dans ses environs il pouvait à peine exister dix à douze enfants mâles au dessous de deux ans. On trouve une trace de ce fait dans un passage de Macrobe ¹. » — Le nombre des victimes importe peu ; ce qui importe c'est le fait. Qui croira d'ailleurs qu'une ville, toute petite qu'elle fût, et tous ses environs ne comptassent que cinq ou six naissances mâles par année ?

M. Bonnetty nous donne sur l'enfance de Jésus, d'abord le récit biblique, puis différents autres détails contenus dans les Apocryphes, non qu'il leur attribue une importance que leur refuse l'Église, mais parce qu'ils témoignent d'anciennes traditions comme nos vieilles chroniques.

Quant à la vie active du Sauveur, il l'étudie toujours au point de vue de la transformation de l'humanité. Les titres de beaucoup de chapitres l'indiquent clairement : — « Jésus rénove la notion de béatitude ; — Jésus ennoblit la mission de ses disciples ; — Jésus rénove la manière de secourir les pauvres ; — Jésus rénove la forme de la prière et en donne le plus parfait modèle ; — Jésus rénove les dispositions que doivent avoir les hommes à l'égard des biens de ce monde ». — Cette manière est assurément des plus pratiques. C'est plus qu'une histoire, c'est une suite de conclusions.

Mais l'espace nous manque ; bornons-nous à résumer l'impression générale du livre : l'antiquité païenne nous est peu connue et mal connue ; depuis trois siècles, nous avons plus ou moins nettoyé ses auteurs de manière à leur faire une réputation d'honnêteté à laquelle ils avaient peu de droits. Ses philosophes ont émis, il est vrai, d'admirables maximes, mais qu'on aurait tort de leur

¹ *Univers pittoresque*. Palestine, p. 559.

attribuer en propre, car on en retrouve la source, traditionnellement, historiquement, dans la révélation primitive. Ce qui leur appartient, ce sont leurs incertitudes finales, c'est leur scepticisme ou leur panthéisme. Nous sommes habitués à parler des superstitions païennes ; le mot est juste, mais ne dit pas tout. Il semble, en effet, indiquer que tout était faux dans la croyance ; on y remarque cependant quelque chose de vrai et de fondamental ; c'est la croyance au démon, qui, par suite du pacte fait avec Adam, n'était devenu que trop le maître de la société. Il y avait son culte, ses prêtres, ses victimes et même ses prodiges. L'Écriture en cite plusieurs exemples ; l'histoire en cite d'autres. Par ses oracles, par ses augures, par ses initiations, ses consécutions, le démon dominait tout, gouvernait tout, dans la cité non moins que dans le temple, au camp non moins que dans la cité. Il était tellement chez lui dans le monde que la corruption y était profonde, générale, éhontée. L'idée de chasteté y survivait cependant comme un lointain souvenir ; mais la chasteté elle-même n'existait plus, et le vice contre nature était devenu l'habitude même des philosophes. Eh bien, c'est ce pacte de malheur que Jésus-Christ est venu déchirer et clouer sur la croix, suivant le mot de saint Paul que M. Bonnetty rappelle. Jésus, le Verbe, la parole de Dieu, le Tao des Chinois, le Logos des Grecs, le Ratio des Latins, est venu tout réparer et tout accomplir. Satan avait dit au premier homme et à la première femme : « Vous serez comme des dieux » ; promesse menteuse mais qui devait se vérifier avec Jésus-Christ. On a vu, dans la langue chrétienne, le mot d'Homme-Dieu qui ne se trouve en aucune autre langue, et l'homme participera lui-même à la Divinité par sa participation au corps de Jésus-Christ : — « Nous serons dieux par participation, suivant le mot d'un grand maître de la vie spirituelle, comme Dieu est Dieu par nature ¹. »

Et le corps de l'homme, ce corps qui a été jeté dans la fosse comme un animal, aura, lui aussi, son immortalité ; il ressuscitera, spirituel et glorieux, « glorieux, sans doute, dit M. Bonnetty, car la

¹ M^r Gay. — *De la Vie chrétienne*, 2^e édition, t. 1^{er}, p. 30.

parcelle divine, dont il s'est nourri, n'a pu périr, et en réalité, ce sera surtout cette parcelle divine qui se montrera avec éclat. Certes les prophètes et saint Paul ont eu bien raison de dire que « ni l'œil n'a vu ni l'oreille n'a entendu, ni le cœur de l'homme n'a senti ce que Dieu prépare à ceux qui l'aiment ¹.... »

« Nous n'avons pas besoin de dire en finissant, ajoute M. Bonnetty, que nous soumettons tout notre ouvrage à la révision et à l'approbation de ce Chef de l'Église, assisté de Jésus pour conserver intacte la vraie doctrine. Nous avons touché à une foule de questions délicates, obscures, souvent nouvelles et où, avec la meilleure volonté, l'erreur a pu se glisser. Nous désavouons tout ce que l'Église désapprouve et nous approuvons tout ce qu'elle approuve. Telle a été notre volonté dans tous nos travaux et telle elle sera jusqu'à la fin ². »

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

¹ *Isaïe*, LXIV, 4. *Paul*, 1. *Cor.* II, 9.

² T. IV, p. 1040.

GALERIE DES POÈTES BRETONS

LOUIS DE LÉON

Lorsque la mort vint enlever, au printemps de la vie, le poète dont nous crayonnons la notice, la Bretagne perdit peut-être celui de ses enfants qui lui promettait le plus de gloire. Tout, en effet, dans les œuvres précoces de l'auteur, révèle une nature d'élite, tendre et généreuse, une âme noble et forte, des idées larges et belles, une instruction solide, un talent supérieur.

Louis de Léon naquit à Rennes le 6 janvier 1818.

Son père, véritable savant et excellent chef de famille, voulut lui-même commencer l'éducation de son dernier fils. Après avoir été son précepteur jusqu'en seconde, il l'envoya au collège royal de Rennes où le futur poète obtint de très-grands succès. Ses études terminées, il devint promptement un homme rempli de brillantes qualités, aimable, gracieux, spirituel; son entrée dans le monde fut un triomphe.

Dès cette époque, Louis quittait parfois les bals et les soirées pour rechercher la solitude, lire ses poètes chéris, dont les récits l'éblouissaient et exaltaient son imagination ardente. Que de fois l'aurore le surprit composant des vers empreints de cette douce mélancolie qui s'empare de tout cœur de vingt ans.

Dernier chant.

Personne ne m'a dit: Pauvre enfant qui soupire,
Viens vider avec moi la coupe du bonheur,
Et j'aurai désormais de doux chants pour ta lyre,
Une âme pour ton cœur.

J'ai vu des gens partout ne sachant que maudire;
On leur montrait le ciel, ils vous ouvraient l'enfer!
Et passaient sur la borne où la misère expire,
Avec un rire amer!

Et lors je me suis tu, car à ces poésies
Je ne veux pas mêler des accords plus stridents;
Qu'elles restent toujours et pures et fleuries,
Doux pensers de vingt ans;

Afin qu'un jour — alors que la vieillesse sombre
Abreuvera mes jours d'amertume ici-bas,
Et que la triste mort projettera son ombre
Au devant de mes pas,

Je dise en les voyant : — « O mes jeunes années,
O mes rêves si purs et mes chants d'autrefois,
Doux échos de mon âme, aux heures fortunées,
Que j'aime votre voix!

Enivrantes saveurs, coupes de fleurs ornées,
Quoi! détruites si tôt! quoi! vides pour jamais!
Si peu d'heures, mon Dieu, de parfums couronnées
Pour tant de jours mauvais! »

Ainsi dirais-je alors, et mon âme ravie
Rappellerait encor les anciens jours heureux,
Jusqu'à ce que la mort, cet écho de la vie,
Me lançât dans les cieus.

Mais maintenant silence! Adieu donc, ô ma lyre,
Adieu donc, mes accents et d'amour et de foi;
Car il n'est que douleurs pour le cœur qui soupire,
O mon âme, endors-toi!

16 juin 1839.

Dans d'autres moments, au contraire, le tonnerre grondait au

cœur du poète, et des vers hardis, énergiques, d'un coloris éclatant, d'une fougue capricieuse, naissaient de ce brûlant cerveau. Ils rappellent les strophes enivrantes d'Alfred de Musset, son maître, dont il semble s'être inspiré. En voici des fragments :

Le Siècle.

Dans vos rêves, ami, lorsque, vous élevant
Comme un aigle sublime, au haut des airs planant,
Pensif, vous regardez de votre âme profonde
Ce cloaque fangeux où se roule le monde,
Oh! n'entendez vous pas des bruits sourds et confus
De gouffres s'entrouvrant, de flots sans cesse émus,
Comme le craquement d'un navire qui sombre,
Heurtant à chaque pas des obstacles sans nombre,
Et qui cependant porte à son bord dévasté
Le vaste monument de la société ?

.....
Ne prenez pas au moins pour le bruit de la vie
Le bruit de notre râle et de notre agonie.
Dites-moi, jeunes gens, est-ce que nous vivons ?
L'air ne manque-t-il pas partout à nos poumons ?
Il est dans tous les cœurs un horrible malaise ;
Oui, le monde, aujourd'hui, fait comme il est nous pèse ;
On ne sait où se prendre, on doute du chemin,
Et tout ce qu'on saisit se brise dans la main.
Dans la soif d'avenir qui partout nous dévore,
On pousse, on se remue et l'on s'agite encore ;
Tous se pressent de vivre, ont hâte de finir,
Comme si Dieu criait : Monde, tu vas mourir ;
Comme s'il était là, devant nous, un génie
Avide, dévorant la part de notre vie ;
Comme si s'abîmait le sablier du temps
Faisant crouler le sol sous les pieds des passants !...

.....
Oh! c'est vraiment pitié que cette pauvre terre,
Qui, dans son fol orgueil, prend pour de la lumière
L'étincelle de feu qui jaillit d'un pavé,
Ou quelques feux follets d'un limon soulevé.

Pleurons. — Vous voyez bien déjà qu'elle agonise ;
 Qu'elle en est arrivée à sa dernière crise ;
 Qu'on peut sonner son glas, que c'en est bientôt fait,
 Que la lampe s'éteint et meurt à son chevet ;
 Qu'il est écrit : Assez ! sur son front rouge encore,
 Mais que la maladie et la fièvre colore ;
 Car ce point éclatant où s'attachent vos yeux,
 Qui neige l'horizon comme un astre des cieux,
 Ce n'est pas la splendeur d'une aube qui nous touche,
 Mais les cheveux blanchis d'un vieillard qui se couche !
 Non, ce n'est pas l'aurore au loin qui respandit,
 Mais les derniers rayons du soleil qui s'enfoit !
 Nulle part sous mes pieds d'arbustes qui fleurissent ;
 Rien que le triste bruit des feuilles qui jaunissent ;
 Partout le pâle automne et jamais le printemps.
 Oh ! la terre a séché sous l'empreinte du temps.

27 janvier 1839.

Louis de Léon se lia d'une étroite amitié avec cette jeunesse privilégiée qui fonda dans le chef-lieu de la Bretagne, en 1837, le journal *le Foyer*. J'ai fait ailleurs l'éloge de cette feuille, rédigée par des jeunes gens qui tous se sont fait un nom dans les lettres. C'est là que j'ai recueilli les premiers élans poétiques de notre héros, œuvres charmantes qui, plus tard, furent réunies en un volume, intitulé *la Tragédie du monde*.

La poésie n'occupait pas tous ses instants : l'histoire, la politique, les questions sociales mêmes avaient leur tour. Légitimiste de race et de conviction, on ne le vit jamais froisser les amis qui ne partageaient pas ses opinions. Modéré dans la discussion, ses saillies fines et caustiques ne blessèrent jamais personne et furent toujours marquées au coin du bon goût.

Vers la fin de 1842, Louis se rendit à Paris, où il fit la connaissance de Théophile Gautier et d'Alfred de Vigny, qui, les premiers, l'encouragèrent dans ses travaux littéraires et cherchèrent avec lui un éditeur pour son volume de vers. *La Tragédie du monde* parut en 1843, chez Charpentier. Ce volume fit sensation. Tous les journaux de Paris et de la Bretagne en rendirent compte et prodiguèrent à l'auteur les plus grands éloges.

Les pièces les plus marquantes de l'ouvrage sont, à mon avis, *la Tragédie du monde*, fougueuse satire où le poète s'élève à de grandes hauteurs, et *Mon Enterrement*, pièce bizarre, fantastique, gaie parfois jusqu'au fou rire et à côté triste jusqu'aux larmes. L'auteur a dû y mettre une partie de son cœur. Beaucoup d'autres se distinguent par l'originalité des idées, par la douceur et l'harmonie des images, par une hardiesse de pensées et d'expressions bien rares à l'âge du poète.

Hélas ! le bonheur de notre compatriote ne fut pas de longue durée. Rappelé à Rennes par son frère, il y revint pour recevoir le dernier baiser de son père bien-aimé. Avec une organisation aussi impressionnable que la sienne, cette mort le rendit fou de douleur ; bien du temps passa avant qu'il lui fût possible de reprendre ses occupations habituelles.

Cependant, poussé par ses amis, Louis recommença ses travaux et voulut même faire une seconde fois le voyage de Paris, pour publier de nouvelles œuvres. Son portefeuille renfermait alors une petite pièce délicieuse qu'il destinait au Vaudeville, et un roman, ayant pour titre *la Dame de cœur*, qui est resté inédit.

Au moment où il s'appretait à partir — sa place avait été retenue à la voiture, — la fièvre typhoïde, qui régnait à Rennes, s'empara de lui ; sa maladie, qui dura vingt et un jours, ne fut qu'une agonie des plus douloureuses, et il succombait, le 11 mai 1843...

Une notice fort intéressante fut publiée à l'époque sur Louis de Léon, par M. de la Durantais. J'aurais désiré la consulter ; malgré mes recherches, il m'a été impossible de me la procurer.

La famille du poète, résistant à bien des supplications, n'a pas consenti à autoriser l'impression des œuvres posthumes de Louis de Léon.

M. Ange de Léon, son frère, est mort aussi à Rennes (en 1874), où il était, à juste titre, honoré et estimé pour les services qu'il a rendus comme maire de cette ville. Il avait voué sa vie à la défense des intérêts de notre pays, sur lesquels il a laissé de nombreux écrits.

ADOLPHE ORAIN.

L'IMPRIMERIE EN BRETAGNE

AU XV SIÈCLE *

La *Société des Bibliophiles Bretons et de l'histoire de Bretagne* vient de publier, sous ce titre, un nouveau volume. C'est l'histoire des origines de la typographie bretonne, la description détaillée et l'analyse, avec citations nombreuses, des livres publiés dans notre province avant l'an 1500, plus, 20 planches de fac-simile contenant, entre autres, la reproduction intégrale de la plus ancienne impression bretonne, qui est de 1484. — Pour faire connaître à nos lecteurs cette importante publication, nous en reproduisons ici trois morceaux : 1° l'introduction, — 2° la liste des incunables bretons ou livres imprimés avant 1500, — 3° la conclusion.

Introduction.

Si les bibliophiles sont, comme leur nom le dit, les amis des livres, leur premier devoir est de s'occuper des livres et de l'art qui les produit, de l'imprimerie et de son histoire dans chaque pays et dans chaque province, de ses origines si intéressantes, si peu connues, et surtout des curieux monuments qui sont comme les langes de son berceau et ont pris de là le nom vénéré d'*incunables*.

* Voici le titre complet du volume : L'IMPRIMERIE EN BRETAGNE AU XV^e SIÈCLE, étude sur les incunables bretons, avec fac-simile contenant la reproduction de la plus ancienne impression bretonne, publiée par la SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS. Nantes, M. DCCC. LXX. VIII. — Titre rouge et noir, lettres ornées, fleurons, culs-de-lampe, papier vergé; fac-simile sur papier teinté; tiré in-4° pour les membres de la Société exclusivement; et in-8° à 150 exemplaires numérotés, en vente chez A. Claudin, libraire, 3, rue Guénégaud, Paris. Prix, 12 francs.

La *Société des Bibliophiles Bretons* l'a ainsi compris. Elle a voulu que l'une de ses premières publications fût consacrée à l'histoire des origines de l'imprimerie en Bretagne, à l'étude approfondie des incunables bretons.

L'art typographique fit son entrée en Bretagne en 1484, quatorze ans après sa première apparition à Paris. Les œuvres qu'il produisit dans notre province pendant le XV^e siècle, celles du moins que l'on connaît ou dont on a la trace, ne sont pas nombreuses : vingt-deux seulement; mais elles ont un caractère qui les distingue de la plupart des incunables des autres provinces de France, et qui leur assure un rang à part.

Ailleurs, ce qu'on imprime d'abord, ce qui compose presque entièrement la série du XV^e siècle, ce sont des livres usuels et de pratique : de la théologie et de la liturgie (heures, missels, bréviaires), de la jurisprudence (coutumes, formulaires), des livres classiques (grammaires, dictionnaires, etc.), et, sauf les coutumes, à peu près tous en latin.

En Bretagne, sur vingt-deux incunables, il y a cinq volumes de jurisprudence (nos 9, 11, 14, 21, 22 de la liste des incunables donnée ci-dessous), une paire d'heures (n° 20), un dictionnaire (n° 15); encore ces deux derniers livres sont-ils de l'avant-dernière année du XV^e siècle. Les quinze autres ont tous un caractère littéraire ou légendaire très-marqué et parfois même très-original; dix sont en vers, tous en langue française; sur toute la série on ne rencontre le latin que dans le volume d'heures et dans le dictionnaire, où il se mêle au français et au breton.

Fond et forme, tout est intéressant dans ces vieux et rarissimes volumes, la première moisson typographique issue du sol breton. Jusqu'ici pourtant on n'y a guère pris garde : du fond on ne s'est jamais inquiété, de la forme très-peu.

C'est encore le *Manuel* de Brunet qui fournit le plus de renseignements; il donne le titre de la plupart de nos incunables, la souscription de quelques-uns, la description de deux d'entre eux (*Coutume* de Tréguier et première édition de Meschinot).

Avec ces renseignements, auxquels il a ajouté peu de chose, feu M. Jausions a dressé une liste méthodique à peu près complète des impressions bretonnes du XV^e siècle, où il s'est pourtant glissé quelques erreurs que nous aurons occasion de relever. En publiant cette nomenclature ¹, on l'a décorée du titre de *Description*, qui ne peut être appliqué.

Dans son *Histoire de l'imprimerie en Bretagne* ², M. Toussaint Gautier donne des noms et des renseignements curieux pour les trois derniers siècles; mais il ne s'est, pour ainsi dire, pas occupé du XV^e siècle. Il se trompe sur les dates. Il rapporte au duc breton François II, mort en 1488, l'introduction de l'imprimerie à Nantes, qui est de 1493. Il met au 26 mars 1484 l'édition de la *Coutume*, donnée à Rennes en 1485, pour n'avoir pas remarqué qu'en ce temps-là le millésime de l'année change à Pâques, et que, par suite, toutes les dates du 1^{er} janvier au 2 avril 1484, inscrites dans les documents de l'époque, se rapportent réellement à l'année 1485.

Feu M. de Kerdanet, qui eut le mérite d'attirer le premier l'attention sur nos incunables ³ était tombé, quarante ans plus tôt, dans la même méprise que M. Toussaint Gautier; elle l'avait mené à troubler tout l'ordre chronologique des impressions de Bréhant-Loudéac: trouble qui a passé de là dans la *Biographie bretonne* de M. Levot ⁴. M. de Kerdanet fait aussi de Pierre de Nesson (auteur de l'une des pièces imprimées à Bréhant-Loudéac) un « officier de Jean I^{er}, duc de Bourgogne, en 1420 ⁵ » tandis qu'il était attaché à

¹ *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1875, 2^e semestre, p. 459 à 464. — D. Plaine a publié ce document à la suite de son *Essai sur l'histoire de l'imprimerie en Bretagne*, travail rédigé presque entièrement sur les recherches, notes et papiers laissés par feu M. Jausions.

² Brochure de 62 pages in-8^e, imprimée à Rennes en 1857, voir p. 7 et 8. L'auteur de ce travail est un laïque, quoique D. Plaine l'intitule « M^r l'abbé ». (*Ibid.*, *Revue de Bret. et de Vendée*, 1875, 2^e semestre, p. 243.)

³ *Notices sur les écrivains et les artistes de la Bretagne*, par D. Miorcec de Kerdanet, avocat. Brest, impr. Michel, 1818, in-8^e, p. 62 à 67.

⁴ Tome I, p. 482, art. *Crez*.

⁵ Il faudrait dire 1419, car Jean-sans-Peur périt cette année-là, à Montreuil, le 10 septembre.

Jean I^{er}, duc de Bourbon, pris par les Anglais à la bataille d'Azincourt en 1415 et mort en 1433 ¹. C'est changer un armagnac, patriote français et anglophobe, en bourguignon anglophile: erreur fidèlement reproduite quand on a publié le travail de M. Jausions ².

Une autre faute, bien facile à éviter, où sont tombés, comme moutons de Panurge, presque tous les bibliographes étrangers à la Bretagne ³ qui ont parlé des impressions de Bréhant-Loudéac, c'est de confondre cette paroisse rurale avec la ville de Loudéac, chef-lieu d'arrondissement du département des Côtes-du-Nord. L'un d'eux va même jusqu'à expliquer que, dans l'usage moderne, Bréhant a disparu, Loudéac seul reste. Bréhant reste aussi, quoi qu'on en dise, mais il est à quatre lieues de Loudéac, dans un autre département (le Morbihan), et simple commune du canton de Rohan, arrondissement de Ploërmel. On le nomme Bréhant-Loudéac pour le distinguer d'un autre Bréhant, que son voisinage de la petite ville de Moncontour (Côtes-du-Nord, arrondissement de Saint-Brieuc), a fait nommer Bréhant-Moncontour.

Nous ne relevons pas ces erreurs pour le vain plaisir de critiquer: plaisir qu'on pourrait sans doute prendre aussi sur nous. Nous voulons seulement montrer que jusqu'ici cette matière a été touchée bien légèrement, et prouver par là la nécessité, l'urgence de la publication actuelle de notre Société.

Voici maintenant ce que nous avons fait.

Nous avons d'abord dressé très-exactement la liste des incunables bretons, accrue de deux mentions nouvelles (nos 13 et 19), échappées jusqu'à présent aux bibliographes. Nous les avons groupés par lieux d'origine. Puis nous consacrons à chacun d'eux une notice

¹ Voir Goujet, *Bibliothèque française*, t. ix, p. 177; et la *Nouvelle biographie générale*, de F. Didot, t. xxxvii, col. 777.

² *Revue de Bret. et de Vendée*, 1875, 2^e semestre, p. 460.

³ Entre autres, Panzer, *Annal. typograph.*; Brunet, *Manuel*, 5^e édit. II, 783; M. Deschamps, *Dictionnaire de géographie à l'usage du libraire et de l'amateur de livres* (Paris, Firmin Didot, 1870, in-8^e), où on trouve l'article suivant: « LOUDEACUM, LODEACUM, Brehan-Loudeac, Bréhant-Lodeac, aujourd'hui Loudéac, ville de France (Côtes-du-Nord). »

spéciale, dans laquelle nous décrivons avec un soin scrupuleux l'état matériel des exemplaires que nous avons vus ; nous transcrivons non-seulement les titres et les souscriptions indiquant la date et le lieu d'impression, mais aussi, autant que possible, l'incipit et l'explicit (commencement et fin) des principales parties du volume. Ensuite nous faisons connaître le contenu et, s'il y a lieu, nous en donnons des extraits assez étendus pour permettre de juger le genre et le caractère de l'œuvre¹.

Si l'on songe qu'excepté cinq, — dont il y a jusqu'à trois exemplaires —, tous ces curieux volumes sont uniques, conservés pour la plupart dans l'admirable dépôt de la rue Richelieu, qui n'est pas plus à l'abri de certains hasards (*Dit omen avertant !*) que la bibliothèque du Louvre ou celle de Strasbourg, loin de juger superflue l'abondance de nos détails et de nos citations, on remerciera notre Société du soin pris par elle pour décrire et faire connaître ces vénérables monuments typographiques et en perpétuer le souvenir.

Notre Société a même voulu reproduire en fac-simile, tout entier, par la photogravure, le plus ancien de ces monuments, le *Trespasement Notre Dame* ou *Trépassement de la Vierge* ; on le trouvera à la fin de ce volume. On trouvera aussi dans le texte plusieurs autres fac-simile de fleurons, de vignettes ou d'impressions, obtenus par le même procédé.

Pas de nom d'auteur sur ce volume. C'est une œuvre collective. Sans les secours, les renseignements venus de toutes parts, elle eût été impossible. Le mérite de l'entreprise appartient vraiment à la *Société des Bibliophiles Bretons*.

Elle tient à y associer trois hommes, dont elle a reçu le plus précieux concours, encore qu'elle n'ait pas l'honneur de les compter dans ses rangs : M. Léopold Delisle, directeur de la Bibliothèque

¹ Dans nos descriptions bibliographiques, nous transcrivons les titres, les souscriptions, etc., comme ils sont, sans accents, sans ponctuation ou avec la ponctuation fautive de l'original. — Dans les analyses et les citations qui les accompagnent, nous gardons scrupuleusement l'orthographe de l'original avec les u et les i consonnes ; mais nous ajoutons des apostrophes, des accents, une ponctuation régulière, et des majuscules là où il en faut.

Nationale, — M. Olgar Thierry, bibliothécaire aux Imprimés dans le même établissement, — et M. Thomas Dobrée, dont la belle collection est si renommée parmi les bibliophiles.

Liste des incunables bretons.

On a signalé dans la province de Bretagne, comme ayant été au XV^e siècle le siège d'ateliers typographiques, cinq localités, — *Bréchant-Loudéac*, *Rennes*, *Tréguier*, *Lantenac* et *Nantes*, — nommées ici dans l'ordre chronologique des plus anciennes impressions attribuées à chacune d'elles.

Le nombre des incunables bretons, c'est-à-dire des livres ou livrets que l'on peut, jusqu'à présent, indiquer comme imprimés en Bretagne dans le cours du XV^e siècle, monte à vingt-deux. En voici la liste :

IMPRESSIONS DE BRÉCHANT-LOUDÉAC.

1. *Le Trépassement Notre-Dame* (en vers), — décembre 1484.
2. *Les Lois des Trépassés avec le Pèlerinage de Jean de Meung* (en vers), — 3 janvier 1485.
3. *La Patience de Grisélidis*, — 18 janvier 1485.
4. *Le Bréviaire des Nobles* (en vers), — 25 janvier 1485.
5. *L'Oraison de Pierre de Nesson* (en vers), — 27 janvier 1485.
6. *Le Songe de la pucelle* (en vers), — janvier 1485.
7. *Le Miroir d'or de l'âme pécheresse*, — 6 mars 1485.
8. *La Vie de Jésus-Christ*, — 30 avril 1485.
9. *La Coutume de Bretagne*, — 3 juillet 1485.
10. *Le Secret des secrets d'Aristote*, — sans date, mais évidemment contemporain des huit publications précédentes.

Ces dix impressions sont sorties d'un atelier unique, dirigé en commun par Robin Foucquet et Jean Crès.

IMPRESSIONS DE RENNES.

11. *La Coutume de Bretagne*, — 26 mars 1485.
12. *Le Floret en français* (en vers), — 1485.

13. *La Grande absoute de Pâques*, — sans date.

Ces trois impressions sortirent d'un seul atelier, dirigé en commun par Pierre Bellescullée et Josses.

IMPRESSIONS DE TRÉGUIER.

14. *La Coutume de Bretagne*, — 17 mai et 4 juin 1485. — Imprimée par Ja. P.

15. *Le Catholicon breton*, dictionnaire breton-latin-français, — 5 novembre 1499. — Imprimé par Jean Calvez.

IMPRESSIONS DE LANTENAC.

16. *Le Doctrinal des nouvelles mariées* (en vers), — 5 octobre 1491.

17. *Les sept Psaumes en français* (traduction en vers), — sans date.

Ces deux impressions sortirent de l'atelier de Jean Crès, qui avait été l'associé de Robin Foucquet à Bréhant-Loudéac.

IMPRESSIONS DE NANTES.

18. *Les Lunettes des Princes de Jean Meschinot* (en vers), 1^{re} édition, — 15 avril 1493.

19. *Même ouvrage*, 2^e édition, — 8 juin 1494.

20. *Heures à l'usage de Nantes*, — 27 janvier 1499.

21. *Table de la Coutume de Bretagne*, — sans date.

22. *Ordonnance de Charles VIII*, — sans date.

Ces cinq impressions sortirent de l'atelier d'Étienne Larcher.

Cette liste nous fournit seulement sept noms d'imprimeurs, dont un n'est même indiqué que par son initiale, savoir :

ROBIN FOUQUET, qui exerça à Bréhant-Loudéac ;

JEAN CRÈS, à Bréhant-Loudéac et à Lantenac ;

PIERRE BELLESCULLÉE } à Rennes ;

JOSSÉS

JA. P.... } à Tréguier ;

JEAN CALVEZ }

ÉTIENNE LARCHER, à Nantes.

Nous allons maintenant donner la description bibliographique de ces vingt-deux incunables, avec analyse et citations de ceux que nous avons pu examiner à loisir.

(Suit la description et l'analyse des vingt-deux incunables bretons, avec force citations intéressantes, et remplissant environ 150 pages).

Conclusion.

Des faits et des études qui précèdent essayons de dégager quelques résultats pour l'histoire des origines de l'imprimerie en Bretagne.

En voyant, la même année (1484-1485), presque au même instant, l'art typographique se révéler sur trois points de notre province notablement éloignés les uns des autres (Bréhant, Rennes, Tréguier), on ne peut manquer d'attribuer d'abord cette triple manifestation à une cause unique, assez puissante pour agir simultanément dans toute la Bretagne, c'est-à-dire à l'influence du souverain, le duc François II, très-sympathique aux lettres, aux arts, aux études. On est même un peu tenté de s'étonner qu'Angers ayant eu l'imprimerie en 1477, Poitiers en 1479, Caen en 1480, ce prince ait autant tardé à l'introduire chez lui.

Quand on regarde les faits de près, il se trouve que le duc n'y est pour rien.

A Bréhant-Loudéac, c'est un seigneur, Jean de Rohan, sire du Gué de l'Isle, — pas même, malgré son grand nom, un grand seigneur — qui appelle les imprimeurs, les protège et fait les frais de leurs premières impressions. A Rennes, c'est un bourgeois, Jean Hus. A Tréguier, ville tout ecclésiastique où le duc n'avait rien, ce ne peut être que l'évêque ou quelque membre du chapitre.

La simultanéité des trois éditions de la *Coutume de Bretagne*, publiées en 1485 à Rennes, à Tréguier et à Bréhant-Loudéac, a porté quelques auteurs à croire que l'imprimerie avait surgi en Bretagne comme auxiliaire du patriotisme breton contre les projets d'annexion de la cour de France. On eût cherché un moyen d'exciter,

de fortifier ce patriotisme dans l'impression et la diffusion des monuments du droit national ⁴.

Cette hypothèse n'a rien de solide. La Coutume de Bretagne, — même avec les *Constitutions et établissements* qui la suivent dans les trois éditions de 1485 — la Coutume contient exclusivement la législation civile et la législation féodale *interne* de la Bretagne; elle règle les droits des Bretons entre eux, les formes de la procédure devant les juridictions de Bretagne, mais on n'y trouve pas un mot touchant de près ou de loin à la question de l'indépendance bretonne.

Si l'impression de la Coutume de Bretagne eût pu être considérée comme une arme contre les prétentions du roi de France, le roi ne l'eût pas laissé imprimer chez lui. Or, la première édition de notre coutume est celle de Paris de 1480. En 1485, l'imprimeur Martin Morin, à Rouen et fort ostensiblement, en fit une autre, véritable contrefaçon de l'édition qui venait de paraître à Rennes. Enfin, en cette année 1485, dans cette même ville de Rennes, de la même presse qui venait d'imprimer la *Coutume* sortait le *Floret en francoys*, qui commence et finit par un éloge pompeux de la France et de son roi.

La triple édition de la Coutume en 1485 n'a donc pas la signification qu'on lui prête, et n'indique nullement la cause qui introduisit l'imprimerie en Bretagne.

L'art typographique — avons-nous dit — était depuis plusieurs années établi à Poitiers, à Angers, à Caen, tout autour de la frontière bretonne; il est donc tout naturel qu'en s'étendant de proche en proche, il ait tenté de franchir cette frontière, attiré, favorisé en cette entreprise par un gentilhomme lettré (Jean de Rohan), dont le goût particulier imprima aux premières productions de la typographie bretonne ce caractère littéraire signalé dans notre Introduction, qui les marque et les distingue de celles des autres provinces.

⁴ D. Plaine, *Essai sur l'imprimerie en Bretagne*, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1875, 2^e semestre, p. 247.

La première apparition de l'imprimerie en Bretagne fut singulièrement féconde. Quatorze volumes, gros ou petits, en une seule année (1484-85) jaillissent de notre sol. Mais cette plantureuse moisson est suivie immédiatement d'une disette soudaine et absolue, disons mieux, d'une éclipse totale et prolongée de la typographie bretonne. Tréguier, qui avait produit un seul ouvrage, se repose quatorze ans; Rennes, quarante (jusqu'en 1524); Bréhant, toujours. Bréhant s'était épuisé dans cette poussée merveilleuse qui avait mis au monde en quelques mois dix impressions. Passé 1485, pendant six ans, on n'imprime pas une ligne en Bretagne.

C'est que les industries nouvelles, surtout celles qui s'adressent à l'intelligence, ont besoin de calme pour vivre. En 1485, la paix, la prospérité régnait en Bretagne. En 1486, sur la frontière française se forma un gros orage; vers la fin de cette année il grondait; au début de la suivante il éclata. Là commença cette cruelle guerre de cinq ans, dont le principal épisode fut la bataille de Saint-Aubin du Cormier et le résultat final l'annexion de la Bretagne à la France. Parmi les brutalités, les calamités, les misères de cette lutte, l'imprimerie ne pouvait vivre. Les maîtres étrangers, Foucquet et Bellescullée, qui l'avaient apportée en Bretagne, quittèrent le duché. C'est sûr pour Bellescullée, qu'on retrouve à Poitiers; Foucquet ne paraît plus nulle part.

Josses et Crès, compagnons de ces deux maîtres, mais (selon toute apparence) Bretons, restèrent en Bretagne. On ne sait rien de Josses, sinon qu'il ne suivit pas son maître en Poitou. Crès fit mieux. En octobre 1491, quand la guerre commença de s'apaiser ¹, il rétablit un petit atelier, non plus à Bréhant-Loudéac, c'est-à-dire en pleine campagne — ce lieu n'eût pas été sûr, — mais dans l'abbaye de Lantenac, protégée par son caractère religieux et par le

¹ A cette date, la duchesse Anne de Bretagne, enfermée dans Rennes, résistait encore énergiquement; mais dans le reste du duché, le roi de France était le maître et agissait en souverain sans aucune opposition, au point de convoquer les États (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, III, 705). Il n'y avait plus de guerre, et surtout pour les amis des Français et des Rohan, la sécurité était dès lors rétablie.

proche voisinage d'une forteresse du vicomte de Rohan (la ville et le château de la Chèze). Cette imprimerie ne produisit guère et eut peu de durée : elle ne put survivre au protecteur de Crès, Jean de Rohan, sire du Gué de l'Isle, mort en 1493.

Heureusement, cette année même (1493), Étienne Larcher avait installé à Nantes un atelier typographique destiné à une longue existence, et qui débuta par une œuvre toute bretonne (les *Lunettes des princes*), dont le caractère nous porte à reconnaître — ou, si l'on veut, à deviner — dans la fondation de cette imprimerie et dans le choix de son premier livre, l'intervention de la duchesse-reine Anne de Bretagne. Étienne Larcher imprimait encore en 1499. Après lui, l'atelier de Nantes fut successivement dirigé par son fils Guillaume (1501), par Tourquetil (1507), par Baudouyn (1517), etc. Cette fois l'imprimerie était vraiment fondée en Bretagne ; elle ne devait plus cesser de fonctionner dans notre province et de s'y développer de plus en plus.

A d'autres le soin de continuer son histoire. Aux Bibliophiles Bretons le mérite d'en avoir posé la première pierre.



LES NOYADES DE NANTES

XII

Les horreurs de ce temps sont telles que l'on doit considérer, en quelque sorte, comme une question accessoire celle de savoir si l'on fit une noyade spéciale d'enfants, ou si, tout au moins, il n'y eut pas un nombre important d'enfants précipités dans la Loire. M. Berriat Saint-Prix² se refuse à admettre le fait d'une noyade spéciale, et il croit que ce bruit aura pris naissance à l'occasion de cadavres d'enfants morts de maladie jetés en grand nombre dans le fleuve. Selon cette hypothèse, qui du reste ne repose sur aucun fondement, les témoins Moutier, Thomas, Phelippes³ se seraient mépris en transformant un fait étrange, mais nullement délictueux, en une noyade de trois à quatre cents enfants.

J'ignore quel était le nombre exact des enfants enfermés à l'Entrepôt, mais certainement le nombre en était très-considérable. Vial nous apprend que ceux qui avaient été, à la suite de la préten-

* Voir la livraison de juillet 1878, pp. 32-45.

¹ Déclaration de J.-B. Giraud, directeur des postes à Nantes. *Pièces remises à la Commission des Vingt et un*, p. 13. V. aussi, p. 70, précis des Débats par Leblois.

² *La justice révolut.*, p. 79.

³ Voir leurs dépositions. *Bullet. du Trib. rév.*, VI, 319, 260, 236.

due amnistie de Westermann, abrités à Angers, dans l'église Saint-Maurice, furent envoyés à Nantes¹; de plus, à la suite de la bataille de Savenay (3 nivôse, 23 décembre), trois cents enfants furent mis à l'Entrepôt, soit par les ordres du Comité révolutionnaire, soit par les ordres du district². Que sont devenus tous ces enfants?

Le conseil général de la Commune, sur le rapport qui lui avait été fait qu'il se trouvait, à l'Entrepôt, des femmes enceintes, des jeunes filles attaquées de la petite vérole, des enfants, avait décidé « que les enfants seraient mis dans quelques maisons d'infirmerie et que les femmes seraient mises à la ci-devant communauté de Saint-Charles, pour y recevoir les secours nécessaires à leur état, le présent étant revêtu préalablement de l'approbation du représentant du peuple³. » L'intention était bonne, mais le Conseil général de la Commune était parfaitement impuissant. Des citoyens et des citoyennes, émus de pitié pour ces enfants, allèrent en réclamer à l'Entrepôt, et on leur en délivra; quelques jours après, le 9 nivôse, 29 décembre, le Comité révolutionnaire prenait un arrêté qui devait paralyser toutes les bonnes volontés⁴.

Le général Kléber était alors à Nantes, revenant de Savenay, et Savary y était aussi. « Kléber, rapporte celui-ci dans ses Mémoires, vint me trouver sur les neuf heures du matin; il paraissait vivement affecté. Il venait de lire dans un carrefour un avis du Comité révolutionnaire, qui enjoignait à tous les citoyens à qui il avait été permis de retirer du dépôt des enfants vendéens et de les élever, de les reconduire à cet antre d'infection sous peine d'être traités comme suspects. A ce récit, je dis à Kléber que j'allais courir chez Carrier pour savoir ce que cela signifiait. — Je doute, me dit Kléber, que tu obtiennes plus de succès de cette nouvelle démarche; n'importe, va... J'entre dans sa chambre; il était encore au lit, il paraît

¹ Discours de Vial déjà cité, p. 157.

² *Bullet. du Trib. rév.*, Dép. de Chaux, VI, 292; de Rignou, VII, 32.

³ Arrêté du 6 nivôse an II, 26 décembre 1793. (Arch. municip.)

⁴ *Bull. du Trib. rév.*, VI, 323.

effrayé en entendant ouvrir sa porte et me demande ce qui m'amène si matin. — A-t-on juré, lui dis-je, de faire périr tout ce qui respire dans la Vendée, jusqu'aux enfants au berceau? Cette question l'étonne; je lui parle de l'avis ou ordre du Comité; c'était une énigme pour lui. Il entre en fureur, jure, tempête, saute de son lit. » Carrier fait mander le Comité, qui arrive « le président à la tête¹. Carrier entre de nouveau en fureur, court à son sabre, en menace le président; je le retiens. Que signifie, dit-il en jurant, cet avis du Comité concernant les enfants vendéens, et qui t'a autorisé à le faire afficher? — Citoyen représentant, répondit en balbutiant le président, le Comité a pensé qu'il ne faisait que prévenir tes intentions: il n'a pas cru te déplaire en cela. — Si dans cinq minutes le Comité n'a pas fait afficher un avis qui détruit celui-ci, je vous fais tous guillotiner². » Cette scène se passait le 10 ou plutôt le 11 nivôse, car on en trouve un écho fort affaibli dans cette mention du procès-verbal de la séance du Comité du 11 où on lit: « Avis verbal du représentant Carrier, pour délivrer des enfants brigands, c'est-à-dire les filles à treize ans, et les enfants pas au dessus de quinze », avis qui fut libellé le lendemain en forme d'arrêté signé des représentants Bourbotte, Carrier et Turreau³.

Carrier avait-il joué une comédie? On serait tenté de le croire, lorsqu'on lit sur le registre du Comité à la date du 15 nivôse (4 janvier): « Réquisitoire à Jolly pour aller à l'Entrepôt demander au concierge les noms de ceux qui ont pris chez eux des enfants de brigands, conformément à la proclamation du Comité qui leur enjoignait de les reconduire à l'Entrepôt⁴. » La plupart de ces enfants étaient malades, écrivait Dumais, « étant arrivés avec peine, ayant presque tous mal aux pieds, moribonds, sans pouvoir bouger

¹ Goullin était alors président du Comité révolutionnaire.

² *Guerres des Vendéens et des chouans*, t. III, p. 31.

³ L'arrêté est du 12 nivôse an II; il porte que les enfants au dessous de douze ans pourront être délivrés aux bons citoyens. *Suite du rapport de Carrier, représentant du peuple français, sur sa mission dans la Vendée*, p. 31.

⁴ Registre du Comité, délibér. des 11 et 15 nivôse (31 déc. 1793, 4 janv. 1794) arch. du greffe. *Bull. VI*, 323.

pour aller faire leurs besoins... On parlait de les faire sortir, mais personne ne donnait d'ordres ¹. » Personne ne se souvenait que la Convention avait édicté une loi le 1^{er} août 1793, dont l'article 8 portait que les femmes, les enfants et les vieillards de la Vendée devaient être conduits dans l'intérieur du pays.

Dumais ne fut pas le seul à s'intéresser à ces enfants. David-Vaugeois et Bignon, tous les deux membres de la Commission militaire, essayèrent d'obtenir une décision qui leur fût favorable. Le premier s'adressa à Carrier, « qui, dit-il, n'a pas ignoré que ces enfants étaient dans l'ordure jusqu'au cou. » Il avait chargé Goudet d'en informer le représentant, qui se mit en fureur et se plaignit d'être troublé dans son sommeil ². Le second s'était adressé à Prieron de la Marne, qui lui avait répondu d'en référer à la Convention; Bignon écrivit au Comité de sûreté générale plusieurs fois, notamment le 18 nivôse (7 janvier), et il ne reçut pas de réponse ³. Il se serait même adressé à Carrier, qui lui aurait répondu « que ces enfants étaient des vipères qu'il fallait étouffer ⁴. »

En outre de l'arrêté signé Carrier, Bourbotte et Turreau, du 12 nivôse, dont il semble que le Comité ne tint aucun compte, un arrêté du 23, signé de Carrier seul, autorisa de nouveau les citoyens à prendre des enfants au dessous de douze ans; et le 26 seulement le Comité s'occupa d'écrire à la municipalité pour que l'on ouvrît un registre sur lequel les citoyens inscriraient l'engagement qu'ils prendraient de nourrir les enfants ⁵. C'est cet arrêté que Chauv s'est vanté deux fois d'avoir obtenu du représentant après quinze jours d'importunités ⁶, pour « arracher ces enfants aux fu-

¹ Lettre de Dumais, concierge de l'Entrepôt, à la Commission de salubrité (Arch. municip.). Cette lettre n'est pas datée, mais elle doit être de la première moitié de nivôse, Dumais étant tombé malade, et ayant été remplacé le 27 nivôse (16 janvier).

² Dép. de David-Vaugeois. *Bull. du Trib. rév.*, VII, 24.

³ Dép. de Bignon. *Eod.*, VI, 362.

⁴ *Mercure français* du 15 brumaire an III, p. 287.

⁵ Lettre du Comité du 26 nivôse an II, à la municipalité, à laquelle est annexé l'arrêté du 23 nivôse. (Archives municip.)

⁶ Chauv au peuple français, p. 24. — *Supplément au mémoire de Chauv*, p. 4.

reurs de Fouquet et de Lamberty. » Voilà qui témoigne assurément en faveur de l'humanité de Chauv, mais on peut se demander pourquoi il sollicitait un second arrêté de Carrier alors qu'il en existait déjà un dont la date remontait à une dizaine de jours? De deux choses l'une, en effet : ou le premier était exécuté ou il ne l'était pas; s'il était exécuté, il était inutile d'en solliciter un second; si le premier était lettre morte, il est permis de douter de l'efficacité du second.

Le commissaire ordonnateur de la marine avait proposé de faire parmi les enfants de l'Entrepôt un choix de ceux qui lui paraîtraient capables d'être employés comme matelots sur les vaisseaux de la République ¹. Ces enfants furent réclamés, et cependant « il est constant qu'un juge de la Commission militaire s'est opposé à la délivrance de ces enfants ². » Le point de savoir quelle suite fut donnée à la proposition de l'ordonnateur de la marine ne fut point éclairci au procès. La réception d'une lettre de Carrier, relative aux enfants de l'Entrepôt, est mentionnée au procès-verbal du Comité du 29 nivôse (18 janvier). Malheureusement cette lettre n'a point été conservée. Elle renseignerait peut-être sur la valeur de la déposition de Moutier, le forgeron, qui habitait le quartier de l'Entrepôt, et qui prétendit que des enfants ayant été mis à part par l'ordonnateur de la marine, Carrier aurait dit à celui-ci : « Tu veux sauver ces enfants, tu es un scélérat, je te ferai guillotiner ³. »

Toutefois, s'il est vrai que des enfants aient été noyés en masse, ils l'ont été postérieurement au 25 nivôse (14 janvier), car il résulte d'un état informe en date de ce jour, qu'il y avait encore à cette époque, à l'Entrepôt, 168 enfants mâles au dessous de quinze ans.

Plusieurs des dépositions déjà citées, celles de Griault, de Charpentier notamment, ne permettent pas de douter qu'antérieurement on avait noyé des enfants. Mais pour avoir une certitude absolue

¹ Deux lettres aux représentants, en date du 23 nivôse an II, 12 janvier 1794, l'une de David-Vaugeois, l'autre des citoyens commissaires de bienfaisance. (Papiers de la Commission militaire. Archives du greffe.)

² Paroles de Bignon. *Bull. du Trib. rév.*, VI, 362.

³ Dép. de Moutier. *Eod.*, 319.

d'une noyade spéciale d'enfants, il faudrait avoir fait une étude approfondie de l'état et du personnel des prisons; je me bornerai donc pour l'instant à noter quelques témoignages :

D'abord celui de M. Michelet, que je n'enregistrerai que pour mémoire. Dans un récit très-dramatique, très-mouvementé, où il a brouillé les faits et les dates, M. Michelet dit que des centaines d'enfants (environ trois cents), disparurent dans les noyades ¹.

Les autres témoignages sont empruntés aux comptes rendus du procès :

« Je sais, dit Fonteneau, marin gréeur, qu'il a été noyé beaucoup d'enfants qui avaient été mis de côté pour le service de la République ². » « A l'égard des enfants prétendus noyés, dit Goullin, je déclare que la Commission militaire doit être interpellée sur ce fait, parce qu'elle avait la surveillance de ces enfants et qu'elle a donné son adhésion au sacrifice que l'on en a fait ³. » A cette interpellation David-Vaugeois répondit en rappelant les efforts qu'il avait tentés pour sauver ces enfants, efforts dont il a été parlé plus haut, et il termina en citant ce mot de Carrier : Point de pitié, ce sont des vipères. Bignon prit ensuite la parole pour dire « qu'en vain la Commission militaire représentait-elle à Carrier et au Comité révolutionnaire que les jeunes enfants déposés dans les prisons pouvaient être utiles aux armateurs, et qu'il fallait les leur livrer. Carrier avait prononcé l'arrêt de mort de ces enfants, il eut la barbarie de le faire exécuter ⁴. » Parlant des trois cents enfants de Savenay « qui avaient été confiés au Comité et déposés à l'Entrepôt », Chaux, l'auteur des vanteries que j'ai citées, dit au Tribunal : « Lamberty et Fouquet ne s'en sont pas moins permis de les enlever ⁵. » Jolly, qui passait une partie de son temps à l'Entrepôt où il était chargé d'amener les détenus à la Commission

¹ *Hist. de la Revol.*, t. VII, p. 407 et suiv.

² *Bull. du Trib. rév.*, VI, 346.

³ *Ibid.*, VI, 264.

⁴ Même page.

⁵ P. 232, v. aussi précis des débats, *Pièces remises à la Commis. des Vingt et un*, p. 68.

militaire, est moins explicite, mais « il a entendu dire que les enfants auraient été noyés »; ce à quoi le président répliqua : « N'est-ce pas vous qui les avez conduits à l'eau ¹ ? » Maingnet, membre du Comité : « Je n'ai point eu connaissance de cette noyade, mais j'ai entendu dire que ces enfants étaient disparus ². » Fourier, directeur de l'hospice révolutionnaire : « J'ai connaissance que l'on faisait noyer cinquante à soixante enfants à la fois ³. » Qu'il y ait eu de l'exagération dans les dépositions des témoins, je suis très-disposé à le croire. Tous les enfants assurément ne furent pas noyés, mais si quelques-uns d'entr'eux seulement l'ont été, comment, parmi les cent cinquante témoins et accusés, tous Nantais, membres des administrations, commissaires bienveillants, commissaires adjoints, ne s'est-il pas trouvé quelqu'un pour dire : Ces enfants que vous cherchez, mais ils ont été envoyés dans telle maison, dans telle prison ?

XIII

Nous avons vu qu'on avait noyé des hommes, des femmes, des femmes enceintes, des enfants; est-ce là toute l'histoire des noyades? faut-il encore admettre comme fondée l'accusation portée contre les noyeurs de Nantes, d'avoir lié ensemble des gens de sexes différents, qu'ils jetaient à l'eau après s'être égayés de cette union, à laquelle ils avaient donné le nom de mariage civique ou républicain?

La tradition des mariages républicains est fortement enracinée dans l'histoire, et, à la différence de certains traits de cruauté reprochés à des royalistes, tels que les *chapelets* de Macheoul par exemple, que tous les auteurs ont empruntés au témoignage suspect d'un renégat, la tradition des mariages républicains a été propagée au moment du procès par des écrivains qui, à des titres divers, avaient été complices de la Terreur.

¹ *Bull. du Trib. rév.*, VI, 260. A la page 322, on voit que Jolly prétendit avoir sauvé autant d'enfants qu'il avait pu « et avoir conseillé aux citoyens de dire que les enfants qui leur étaient confiés étaient malades, pour les soustraire à la noyade. »

² P. 265.

³ P. 267.

Toutes les publications du temps, pamphlets, journaux, chansons, contiennent des allusions à cette horreur, qui constitue le septième chef de l'acte d'accusation du procès de Carrier.

Laurent Lecointre en fait honte à Carrier dans sa brochure contre les membres des anciens comités¹. On trouve les mariages républicains mentionnés dans le rapport de Romme, où il est dit « qu'une foule de lettres parlent de ce qu'on appelait à Nantes le mariage républicain². » M. Berriat Saint-Prix a donné la liste de la plupart des auteurs qui ont admis le fait à la suite de Prudhomme³, et, dans cette liste, figurent MM. Guépin et Étiennez⁴.

Les comptes rendus du procès ne présentent aucune négation formelle de la chose. Ainsi Chauv, tout en déclarant l'avoir ignorée, dit « que Lamberty et Fouquet, exécuteurs des ordres de Carrier, étaient bien capables d'avoir inventé et de s'être livrés à de pareilles atrocités »⁵; Fourier, directeur de l'hospice révolutionnaire, dit avoir eu connaissance des mariages républicains, qui se faisaient quelquefois en attachant ensemble un vieillard et une vieille femme⁶. Boutel n'a déposé que de ouï-dire⁷; Phelippes ne précise pas. Le batelier Perdereau, selon la déposition de Thomas, appelait *mariages civiques* le fait d'attacher par les poignets deux prisonniers, que l'on jetait à l'eau après les avoir dépouillés⁸. Nicolon, médecin et patriote fort ardent de Saint-Étienne-de-Montluc, « a vu sur le bord de la Loire les cadavres nus d'un homme et d'une femme attachés ensemble parmi les cadavres épars sur le bord du fleuve⁹. »

En 1861, M. Berriat Saint-Prix se livra à une enquête sur ce

¹ *Crimes des sept membres des anciens comités*, p. 163.

² *Moniteur* du 23 brumaire, an III, p. 229.

³ *La justice révolutionnaire*, p. 82 et suiv.

⁴ *Hist. de Nantes*, 1830, p. 464. — *Guide du voyageur à Nantes*, 1861, p. 80.

⁵ *Mercur français* du 5 brumaire an III, p. 222.

⁶ Même journal, n° du 15 brumaire, p. 288.

⁷ *Bullet. du Trib. rév.*, VII, n° 3, p. 11.

⁸ *Eod.*, VI, 265.

⁹ *Eod.*, VI, 336. Un autre témoin, dont le nom ne se trouve pas au *Bulletin*, a vu des cadavres encore attachés qui surnageaient, VI, 307.

sujet, et, parmi les lettres qui lui furent adressées en réponse à ses demandes, il cite celles de MM. Ramet, Guépin et Dugast-Matifeux. Il résulte de la lettre de M. Ramet que trois vieillards lui auraient attesté, lors de la publication du livre de Mellinet, la réalité des mariages républicains. M. Guépin ne se prononçait point, mais, selon lui, les documents que l'on pouvait consulter depuis 1848 établissaient qu'il avait exagéré dans son livre les horreurs de 1793 à Nantes.

M. Dugast écrivit qu'il regardait le fait comme absolument controuvé; et il ajoutait : « Je me fonde principalement en cela sur le procès fait, presque aussitôt, aux deux agents des noyades, Fouquet et Lamberty, procès dans lequel il fut bien question de noyades, mais non des mariages républicains, qu'on n'eût point manqué de rappeler à leur charge, s'ils avaient eu lieu. J'ajoute que, m'étant informé de leur réalité à Bachelier, dernier membre survivant du Comité révolutionnaire de Nantes, que j'ai connu, il me les a démentis, tout en déplorant les noyades et autres excès commis. » Un démenti de Bachelier en pareille matière, même de Bachelier pénitent, est peu de chose et ne vaut guère la peine qu'on s'y arrête. Quant au procès de Fouquet et Lamberty, je suppose que M. Dugast-Matifeux en parlait d'après des souvenirs lointains, car il n'est pas dit un mot des noyades dans le réquisitoire et dans le jugement prononcés contre ces scélérats, et il ne viendrait à l'idée de personne de tirer argument de ce silence pour nier qu'ils aient été les principaux agents des noyades. Fouquet et Lamberty furent condamnés à mort par la commission Bignon le 25 germinal an II (14 avril 1794), pour avoir soustrait plusieurs femmes des rebelles à la vengeance des lois. Un décret de la Convention, du 2 frimaire an III, ordonna l'envoi des pièces de cette procédure à Paris, où elles se sont perdues, mais il résulte de brouillons et autres pièces informes restés à Nantes, que, s'il fut question des noyades dans la procédure secrète, ce fut uniquement au point de vue de savoir si Lamberty avait reçu de Carrier des pouvoirs illimités sur les détenus de l'Entrepôt.

Un argument plus sérieux est celui que M. Berriat Saint-Prix a tiré de l'examen de la minute du jugement de Carrier. Tronson-Ducoudray avait dit dans sa plaidoirie : « Je ne parlerai pas de ces atrocités plus révoltantes encore, appelées *mariages républicains*, qui n'ont pas été suffisamment constatées dans les débats, mais dont l'infâme dénomination suppose toujours la plus infâme des barbaries ¹. » Le fait des mariages républicains était inscrit sur la feuille préparée à l'avance où se trouvaient les questions à poser au jury ; le président a rayé le passage. Il semble avec raison à M. Berriat Saint-Prix que, si les *mariages* étaient ressortis des débats, le président n'aurait pas fait disparaître de la minute la question qui les concernait.

Les mariages républicains, considérés en tant que pratique accessoire des noyades, ne sont donc point un fait historique, c'est une légende, mais je serais très-porté à penser que cette légende, comme beaucoup d'autres, a un fond de vérité. L'imagination toute seule, si déréglée qu'on la suppose, n'a pu inventer de toutes pièces une pareille horreur. Je serais, pour ma part, très-disposé à croire que dans le cours des scènes abominables auxquelles les noyades ont donné lieu, il sera arrivé un jour que les bourreaux, capables de tout, comme le disait très-bien Chauv, auront attaché leurs victimes dans une posture qui leur aura semblé plaisante ; l'un d'eux aura dit : « Voilà un mariage républicain. » Le mot aura paru joli dans ce monde de coquins obscènes et cruels ; on l'a répété ; il n'en faut pas davantage pour créer une légende.

XIV

Mon enquête est finie ; j'aurais préféré qu'elle fût plus courte, mais la question une fois entamée, j'ai pensé qu'il valait mieux faire l'exposé complet et donner tous les témoignages imprimés ou manuscrits venus à ma connaissance. Si quelques documents inédits des archives locales m'ont échappé, c'est à moi seul que je devrai

¹ Plaidoyer de Tronson-Ducoudray dans l'affaire du Com. révol. de Nantes, p. 27.

m'en prendre, car je ne saurais trop louer la profonde connaissance que MM. Léon Maître et de la Nicollière-Teijeiro ont des dépôts qui leur sont confiés, et l'obligeance avec laquelle ils aident les travailleurs dans leurs recherches.

Les documents produits suffisent à prouver que le supplice de la noyade fut à Nantes, par les ordres de Carrier et la complicité du Comité révolutionnaire, un moyen raisonné de destruction, employé à des intervalles plus ou moins rapprochés, depuis le milieu de novembre 1793 jusqu'à la fin de janvier 1794.

Il y a lieu, en effet, de considérer comme absolument certaines les noyades suivantes :

1° Celle des prêtres de Nantes, le 27 brumaire an II — 17 novembre 1793 ;

2° Celle de 58 prêtres d'Angers, le 20 frimaire — 10 décembre 1793 ;

3° Celle du Bouffay, le 24 frimaire — 14 décembre 1793 ;

4° Celle du 3 nivôse — 23 décembre 1793 —, dont la date a été donnée par Affilé ;

5° et 6° Celles qui eurent lieu les 4 et 5 nivôse — 24 et 25 décembre — pendant le séjour de Benaben à Nantes ; (lettre lue à la Commune de Paris, où il est dit : « Cette opération se fait continuellement. »)

7° Celle du 7 nivôse — 27 décembre 1793 —, à laquelle assista Charpentier ;

8° La première des trois noyades présentant ce caractère particulier que les noyés avaient d'abord été transférés sur des galiotes ; la première dut avoir lieu dans les jours qui suivirent le 9 nivôse — 29 décembre. (Déclaration de la femme Pichot.)

9° La seconde des noyades de cette catégorie, qui eut lieu très-probablement, selon la déclaration de la fille Hotessier, le 16 nivôse — 5 janvier —. (« On continue de noyer ¹ », écrivait Loyvet à la date du 20 nivôse.)

¹ Carrier, dit Chauv dans le cours des débats du procès, a, pendant sa mission à Nantes, mis constamment en réquisition la terreur et la mort, la Loire, la guillotine et la contre-révolution. (Bull. du Trib. rév., VI, 289.)

10° Celle du 29 nivôse — 18 janvier —, à laquelle échappa Jeanne Chesneau.

11° Celle des prisonniers de l'Entrepôt du 10 au 12 pluviôse — du 29 au 31 janvier —, au moment où l'on nettoya et vida cette prison. (Le témoin Allard, parlant de la scène de Gonchon, qui eut lieu le 9 pluviôse, ajoute : « Les noyades n'en continuèrent pas moins. »)

Je ne fais point entrer dans cette énumération plusieurs faits que le défaut de dates, même approximatives, et de circonstances spéciales ne permet pas de distinguer nettement des onze exécutions ci-dessus; dans cette catégorie de faits incertains je rangerais : 1° la noyade d'une vingtaine de femmes conduites à une galiote par Coussin; 2° celle de deux cents brigands, en frimaire, dont le récit fut fait au témoin Lemoine par Robin; 3° celle de trois cents prisonniers qui, amenés d'Ancenis dans un bateau, auraient été noyés sans avoir été débarqués; 4° celle dont le médecin Thomas a déposé d'après le récit du batelier Perdereau; 5° celle des enfants; 6° celle des femmes de mauvaise vie enfermées à Mirabeau.

Voilà pour les exécutions; mais combien de noyés ?

Il y a presque autant de chiffres que d'historiens. Pour M. Michelet, c'est 2,000 à 2,800; M. Berriat Saint-Prix, s'attachant aux nombres indiqués par les témoins de chaque noyade et les additionnant, arrive à 1877 noyés¹; M. Guépin dit 3,500 au plus²; M. Créteineau-Joly a écrit qu'il y eut, « de l'aveu du Comité révolutionnaire, 23 noyades dont la plupart comptent 800 ou 900 victimes³. »

Les témoins du procès, interrogés spécialement sur le nombre des noyés, ont également beaucoup varié. Selon la veuve Dumais, concierge de l'Entrepôt, Fouquet aurait prétendu avoir fait périr 9,000 prisonniers⁴. Ce chiffre de 9,000 fut également donné par le forgeron Moutier, qui, d'après les paroles du président, avait été le témoin oculaire de toutes les noyades⁵. Carrier se serait vanté

¹ *La justice révolutionnaire*, p. 61.

² *Hist. de Nantes*, 1839, p. 439.

³ *Hist. de la Vendée militaire*, 1850, t. II, p. 57.

⁴ *Bull. du Trib. rév.*, VI, 268.

⁵ *Id.*, VI, 319.

en nivôse (la date n'est pas autrement précise) d'avoir fait jeter 2,800 individus dans la *baignoire nationale*. Coron, ancien procureur, devenu membre de la compagnie Marat, a donné le chiffre de 4,000¹. David-Vaugeois, que ses fonctions appelaient souvent à l'Entrepôt, et qui, par conséquent, a dû voir les choses de plus près que les autres, estimait que l'on avait sacrifié — c'est son expression — deux mille quatre cents femmes et enfants de l'Entrepôt². Aucun des témoins (y compris Vaugeois, qui ne parle point des hommes) ne donne un chiffre inférieur à 4,000; mais, en pareille matière, on ne peut se contenter d'impressions personnelles, toujours plus ou moins vagues. Ce n'est pas parce qu'on a assisté à un naufrage que l'on connaît toujours exactement le nombre de ceux qui y ont péri, et il est plus sûr de comparer le rôle d'équipage à la liste de ceux qui se sont sauvés. Aussi ai-je recueilli avec soin quelques données certaines qui me semblent pouvoir servir de base à un calcul raisonné.

Personne n'a jamais sérieusement contesté ce fait que l'immense majorité des brigands amenés à Nantes, depuis le mois d'octobre jusqu'à la fin de février 1794, y sont morts de misère ou de maladie, ou bien ont été fusillés, guillotins ou noyés. « Les beaux jours des sans-culottes sont venus — écrivait de Nantes au journal *Le Postillon des armées* l'un de ses correspondants, — les mesures rigoureuses du représentant Carrier et du Comité révolutionnaire nous ont débarrassés de tous les gens suspects³. » « On assure — écrivait de Nantes, quelques jours après, Jullien fils à Robespierre — que Carrier a fait prendre indistinctement, puis conduire dans des bateaux et submerger dans la Loire, tous ceux qui remplissaient les prisons de Nantes⁴. » Les patriotes eux-mêmes croyaient donc à

¹ *Id.*, VI, 292.

² *Id.*, VI, 295. — On lit dans une lettre du général Léchelle du 22 octobre 1793, insérée au *Moniteur* de l'an II, n° 37, p. 152 : « Les brigands traînent après eux environ 4,500 femmes qui ne contribuent pas peu à accélérer leur destruction. »

³ Lettre du 29 nivôse an II (18 janvier 1794), *Postillon des armées* du 6 pluviôse, n° 263.

⁴ *Rapport* de Courtois sur les papiers de Robespierre, p. 361. Lettre écrite de Tours par Jullien, venant de Nantes, le 16 pluviôse, an II, 4 février 1794.

l'extermination générale des brigands amenés à Nantes, seulement ils s'inquiétaient peu d'en connaître le nombre.

Les listes officielles contenant leurs noms ne se retrouvent pas, et, les retrouvât-on, par une raison que Bachelier a donnée et que j'ai reproduite, ces listes ne contiendraient qu'une partie du nombre total. Si l'on veut un chiffre, il faut donc se contenter de celui de Lamarie, officier municipal ; selon ce témoin, il y avait à Nantes, à un moment de la mission de Carrier qu'il ne précise pas, *douze mille prisonniers*¹. Ce chiffre — il est à peine besoin de le faire remarquer, — en admettant qu'il ait été exact à un certain moment, ne peut comprendre la totalité des brigands qui ont traversé l'Entrepôt et les autres prisons, puisqu'il est notoire que, si chaque semaine, des centaines de prisonniers disparaissaient par l'effet des exécutions en masse, il en arrivait continuellement de nouveaux².

Je crois devoir néanmoins admettre comme base de mes calculs ce chiffre de 12,000 individus emprisonnés à Nantes durant la mission de Carrier.

Pour trouver un autre chiffre certain, il faut se reporter à trois mois au delà, au moment où Bourbotte ordonna au Comité révolutionnaire de dresser la liste des détenus. Pendant ces trois mois, le Comité révolutionnaire ayant ordonné, ou simplement enregistré la détention de 1,283 individus³, il convient d'ajouter ce chiffre à celui de 12,000 qui nous sert de point de départ, soit donc un total de 13,283 personnes entrées dans les prisons.

Or, le chiffre certain des détenus lorsque Bourbotte fit dresser la liste dans les premiers jours de prairial (fin de mai 1794), était

¹ *Bullet. du Trib. rév.*, VI, 332.

² On lit dans le compte rendu de la séance du Conseil général de la commune de Nantes, du 26 pluviôse (14 février), ce passage d'un discours de l'agent national : « Le représentant Carrier à votre séance du 29 nivôse (18 janvier)... vous dit que la quantité de brigands qui étaient de tous côtés conduits dans nos murs, pour y subir la peine due à leur rébellion... l'infestaient soit par leur amas nombreux dans les maisons d'arrêt, etc. » (Registre du Conseil de la commune, archiv. mun.) — « Les brigands, dit Goullin, ne se sont rendus volontairement qu'après les victoires éclatantes d'Ancenis et de Savenay. » *Bull. du Trib. rév.*, VI, 289.

³ Voici, prison par prison, le relevé des emprisonnements inscrits sur le registre

seulement de trois mille. « Il y avait — ce sont les termes de Bachelier — sept maisons d'arrêt contenant ensemble trois mille détenus⁴. »

Comment cette population de 13,000 détenus s'est-elle à ce point réduite ? Où sont allés les 10,283 qui sont sortis de prison ?

Il est facile de répondre pour les 2,403 qui furent jugés, et dont 1,971 furent condamnés et exécutés et 452 acquittés ou élargis⁵ ; mais les autres, au nombre de 7,860, que sont-ils devenus ? S'ils

du Comité révolutionnaire du 25 pluviôse an II (15 fév. 1794), jusqu'au 9 prairial an II (28 mai 1794), jour de la dernière séance.		
1°	Envoyés à la prison des Saintes-Claires.....	278
2°	— — du Bon-Pasteur.....	243
3°	— au Bouffay.....	93
4°	— aux Pénitentes.....	5
5°	Prêtres étrangers envoyés aux galiotes.....	50
6°	Envoyées à l'Éperonnière, femmes de la Vendée, dont 222 le 5 germinal.....	351
7°	Envoyés au Sanitat.....	24
8°	— à la Municipalité pour les loger et les nourrir, le Comité ne sachant où les mettre, femmes et enfants.....	239
TOTAL.....		1.283

⁴ *Bullet. du Trib. rév.*, VII, 4. — Si à ce moment les prisons autres que l'Entrepôt, qui avait été évacué, étaient à ce point engorgées qu'on renvoyait à la Municipalité les nouveaux venus, ne sachant où les mettre, et si néanmoins le total des détenus ne dépassait pas trois mille, comme le dit Bachelier, il paraîtra peu vraisemblable que sur les douze mille emprisonnés durant la mission de Carrier, il n'y en ait eu que 8,093 à l'Entrepôt, ainsi que je l'ai répété d'après Bignon. Comment, en effet, quatre mille détenus à cette époque auraient-ils pu tenir dans des prisons qui, trois mois plus tard, étaient trop étroites pour trois mille ?

⁵ A cette époque, trois tribunaux envoyaient à Nantes les rebelles à la fusillade ou à la guillotine :

		Condamnés	Acquittés
1°	La Commission du Mans, venue à Nantes et présidée tour à tour par Bignon, Gonchon ou Lalouet, du 9 nivôse au 27 pluviôse (elle ne prononça depuis ce jour que de rares condamnations qui, sauf l'assise du Château-d'Eau, se chiffrent par unités), envoya à la fusillade, à Nantes.....	1.641	12
2°	La Commission Lenoir rendit à Nantes.....	127	
	jugements de condamnations capitales; les prévenus acquittés furent au nombre de.....		255
3°	Le Tribunal révolutionnaire proprement dit, présidé par		

n'ont été ni guillotins, ni fusillés, ni élargis, c'est donc qu'ils sont morts de maladies ou qu'ils ont été noyés.

Pour connaître le chiffre des noyés, il suffit par conséquent de déterminer celui des individus morts de maladies.

Les actes de l'état civil n'ayant point été dressés, il faut renoncer à cette source d'information. Je ne crois pas non plus qu'on puisse admettre le chiffre avancé par Goullin. « Combien est-il péri de citoyens dans les prisons » ? lui demanda le président. « Mais environ deux mille », répondit l'accusé ¹. Goullin aura répondu en homme préoccupé de réduire tous les chiffres afin d'atténuer l'horreur de cette effroyable destruction de prisonniers.

On sait que les réfugiés si nombreux à Nantes, la population indigène, et surtout les hôpitaux militaires ², encombrés de tous les malades et blessés des armées qui combattaient dans l'Ouest, fournirent un chiffre énorme de victimes à la contagion du typhus et de la petite vérole; mais les prisonniers, affaiblis comme ils l'étaient

Phelippes-Tronjoly, fit guillotiner, du 1 ^{er} octobre 1793 à la fin de mai 1794.....	203	
personnes, et en acquitta.....		115
Il mit en liberté, à défaut de dénonciations, en novembre 1793, des détenus au nombre de.....		20
Des élargissements eurent lieu par les ordres de Carrier ou du Comité, mais en si petit nombre que Goullin, lors du procès, ne put en citer aucun (<i>Bull. du Trib. rév.</i> , VI, 224); on peut les évaluer à une cinquantaine.....		50
	<u>1.971</u>	<u>452</u>
TOTAL.....	2.423	

¹ *Bullet. du Trib. rév.*, VI, 224.

² Il y avait partout des hôpitaux militaires, dit M. le D^r Le Borgne dans son livre déjà cité, p. 147.

Le 5 frimaire (25 nov. 1793), 1,800 malades et blessés furent évacués de Rennes sur Nantes par ordre de Rossignol; 1,310 furent placés à Nantes dans diverses maisons et églises. (État détaillé, arch. municip.)

Le 5 nivôse (25 décembre 1793), le département invitait le conseil de la Commune à ouvrir un nouveau cimetière, l'ancien étant insuffisant, « soit à raison des maladies, qui règnent dans la cité, dans les nombreux hôpitaux militaires et autres, et dans les maisons d'arrêt, soit à raison des jugements et condamnations à mort. » (Registre du département.)

par la misère, entassés dans des espaces trop étroits donnaient plus de prise au fléau que les autres habitants, et le chiffre de trois mille morts dans les prisons me paraît plus vraisemblable que celui de Goullin.

Dans ce nombre de trois mille morts de maladie, la seule prison de l'Entrepôt figurerait pour environ 2,000, à raison de trente et quelques morts par jour durant la période de grand encombrement ¹, c'est-à-dire depuis le milieu de frimaire au milieu de pluviôse (1^{ers} jours de décembre 1793 aux 1^{ers} jours de février 1794); mille prisonniers environ seraient morts dans les autres prisons durant une période plus longue de trois mois ².

Je reprends mon calcul :

Total des emprisonnés.....	13.283
Condamnés et exécutés.....	1.971
Acquittés ou élargis.....	452
Morts de maladies.....	3.000
Prisonniers vivants.....	3.000
Total des prisonniers dont le sort est connu.....	8.423
Noyés.....	4.860

¹ Ce n'est pas arbitrairement que je me suis arrêté à ce chiffre de deux mille morts pour l'Entrepôt. Le moment de la plus grande mortalité fut évidemment celui où le Conseil de la Commune ordonna que, pour éviter la contagion, les cadavres seraient enterrés le jour même du décès; or cet arrêté est du 1^{er} pluviôse (20 janvier 1794), et il résulte d'un rapport de Gilbert, l'un des commissaires préposés aux inhumations, que dans la journée du 5 pluviôse on a conduit dans les carrières de Gigant les corps de 30 brigands morts à l'Entrepôt (Archives municipales).

A la fin de prairial (milieu de juin 1794), le nombre des cadavres déposés dans les carrières de Gigant s'élevait à 4,603, dont 1,670 environ provenaient des fusillades de la Commission militaire; c'est là que furent portés, à cause de la proximité, les morts de l'Entrepôt, que j'évalue à 2,000; on peut très-naturellement supposer que les quartiers voisins de l'Entrepôt et de Gigant, en y comprenant l'hôpital du Saniat, ont fourni les 933 autres corps.

² J'ai réuni de nombreux documents sur les prisons de Nantes pendant la Terreur, mais les lacunes que je ne désespère pas de combler sont trop nombreuses pour que je sois en mesure d'établir une statistique raisonnée. Je puis dire seulement qu'au Bouffay, « qui pouvait contenir aisément 400 prisonniers », au dire du concierge (sa pétition du 18 germinal an II), il mourut 136 prisonniers, du commence-

Les faits, tels que je les ai exposés, rendent-ils invraisemblable ce chiffre de 4,860 noyés? Le lecteur jugera. Ce chiffre a, toutefois, sur ceux qui ont été produits jusqu'à présent l'avantage de s'appuyer sur quelque chose de plus solide que des ouï-dire et des hypothèses.

Je me demandais, en commençant ce travail, quelle part il fallait faire, dans la conduite de Carrier, à la passion de la destruction, et quelle part il fallait faire aussi au fanatisme révolutionnaire. Un passage des Mémoires de Savary, qui m'avait échappé, m'a montré que j'avais mal posé la question: Carrier ne céda qu'à un seul sentiment, à celui de la peur, qui entraîna dans le crime tant de ses collègues de la Convention. L'ancien *Officier supérieur* raconte que, dans les premiers jours de nivôse, il essaya d'obtenir de Carrier la liberté des prisonniers de l'Entrepôt. Il lui avait fait comprendre que la clémence était le meilleur moyen d'assurer la paix dans la Vendée. Carrier réfléchit, hésita, donna quelques ordres dans ce sens: Je consens, dit-il à Savary, à rendre la liberté à ces prisonniers. — Eh bien! reprit celui-ci, donne-m'en l'autorisation ou l'ordre par écrit et je me charge du reste. — Un ordre par écrit! répondit Carrier, qui songea à ce que dirait le Comité de salut public, je ne veux pas me faire guillotiner ¹.

ALFRED LALLIÉ.

ment de Frimaire à la fin de prairial (21 nov. 1793. 18 juin 1794). État des décès du Bouffay, établi mois par mois, en date du 19 brumaire an III, et signé Bernard Laquèze (Arch. de la prefect.).

¹ *Guerres des Vendéens et des Chouans*, III, 31. Savary.

POÉSIE

UN SONNET DE LA CONDAMINE

Les vers suivants, signés, d'une main tremblante, par La Condamine, peu de mois et peut-être même peu de jours avant sa mort ¹, sont empruntés à un manuscrit qui a figuré récemment dans une vente d'autographes. Nous savons par Delille que La Condamine lut à l'Académie, peu avant de mourir, « des vers auxquels le public a donné, dit-il, avec un plaisir mêlé de regrets, des applaudissements que l'auteur était doublement malheureux de ne pouvoir entendre, mais dont l'amitié l'avertissait, et qui, perdus pour ses oreilles, ne l'étaient pas pour son cœur. » Nous ne prétendons nullement que les vers dont parle Delille fussent ceux que nous publions aujourd'hui. Le temps était peu aux Jésuites, même à l'Académie; mais, enfin, ils datent de la même époque, de la veille de la mort, et on y sent l'accent du cœur.

Cet accent est d'autant plus remarquable qu'il s'agit ici d'un ordre religieux fort attaqué par les soi-disants philosophes, et que La Condamine ne fut jamais un dévot. Il avait même été l'ami de Voltaire, qui lui envoyait, jeune encore, ses *Lettres philosophiques*, comme à un initié, et lui prodigua longtemps les témoignages de l'amitié la plus tendre. « Je vous

¹ Le sonnet est sur la dissolution de la *Compagnie de Jésus*; or, la bulle de Clément XIV qui prononça cette dissolution, est du 21 juillet 1773, et la mort de la Condamine du 4 février 1774.

embrasse, lui écrivait-il, le 12 octobre 1752, et vous prie de ne point cesser de m'aimer, *malgré Maupertuis*. » Mais La Condamine resta fidèle à Maupertuis, ce qui déplut à Voltaire, qui ne se gêna pas pour être infidèle à La Condamine.

Cette fidélité à l'amitié est assurément très-honorable. La Condamine en donna des preuves, non-seulement à Maupertuis, mais à La Baumelle et, on va le voir, aux Jésuites.

Les disciples d'Ignace ont subi leur sentence ;
Et je vois, en tous lieux, briser leurs écussons.
Dans mon printemps j'ai vu, de l'élite de France
Croître sous leur abri les plus riches moissons.

On respectait leurs mœurs, on vantait leur science,
De Neuville et Brumoy j'écoutais les leçons ;
Le vertueux Porée, en guidant mon enfance,
Daigna me distinguer parmi ses nourrissons.

Témoin de leurs travaux et de leur bienfaisance,
A Bysance, à Quito, j'observai tous leurs pas
Et d'eux à leurs rivaux mesurai la distance.

Persécutés, flétris, ils gardent le silence.
Si leur sort est changé, le nombre des ingrats
Doit-il me dispenser de ma reconnaissance ?

LA CONDAMINE.

LA FORÊT DU POÈTE

Un jour, pauvre poète en quête d'une rime,
Je m'égarais parmi de vastes bois ombreux,
Où le propriétaire — un marquis richissime —
Ne promenait jamais ses nobles pieds goutteux.

Des vieux chênes sacrés je contemplais la cime,
Qui flottait mollement sous les vents amoureux ;
J'écoutais des grands pins le murmure sublime
Et l'orphéon charmant de mille oiseaux heureux.

Passant du dôme sombre aux riantes clairières,
Je marchais enivré des senteurs printanières,
Noyé dans la verdure et plein d'un doux émoi. —

Je n'avais pas le droit, là, de prendre un brin d'herbe ;
Mais en réalité cette forêt superbe
Appartenait bien moins à son maître qu'à moi.

RAYMOND DU DORÉ.

CORRESPONDANCE

DES

BÉNÉDICTINS BRETONS*

LX

PREMIÈRE NOTE DU PÈRE LÉONARD DE SAINTE-CATHERINE ¹.

(Août à novembre 1703.)

Mémoire concernant l'impression de la nouvelle Histoire de Bretagne composée par les Bénédictins.

A Paris, le 10^e août 1703. — Dom Alexis Lobineau, moine Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, qui n'a gueres plus de trente ans ², et neantmoins habile dans les langues, les actes, theologie, histoire ecclésiastique, etc., est venu à Paris depuis peu. Il demeure à l'abbaye de Saint Germain des Prez.

Le R. P. dom Audren, prieur aujourd'hui de l'abbaye de la

* Voir la livraison de juin 1878, pp. 469-481.

¹ Archives nationales, carton K 1151, n° 17. — Le P. Léonard de S^{te}-Catherine, religieux Augustin du couvent des Petits-Pères de Paris, dont il fut prieur vers 1707, puis bibliothécaire jusqu'en 1712, a laissé sur les affaires de son temps toute une série de mémoires et de notes manuscrites, rédigées au jour le jour, de 1692 à 1712, dont partie se trouve aux Archives nationales, partie dans les collections de la Bibliothèque Nationale. Elles sont en général très-sûres et souvent très-curieuses.

² Il en avait alors environ 37, étant né en 1666.

Coûture au Mans, et qui est ordinairement abbé de Saint Vincent au Mans, a beaucoup contribué au travail de la nouvelle Histoire de Bretagne, pour laquelle ledit dom Alexis a été envoyé à Paris, pour traiter avec un libraire de l'impression de cette Histoire et sçavoir à quelle somme les frais pourront monter, etc., afin que les Estats de Bretagne, qui en veulent faire la dépense, établissent fonds pour ce, la première assemblée qui se doit tenir.

Il devoit y avoir trois volumes in-folio, mais on les a réduits à deux, sçavoir un de l'*Histoire* et l'autre des *Preuves*. On commencera d'imprimer par le dernier. Le premier traitera de l'histoire civile, et, par incident, de l'ecclésiastique.

M. l'abbé de Caumartin, qui est de l'Académie françoise, a cet ouvrage entre les mains pour en retoucher le langage.

Les PP. DD. Denis Brient, Le Gallois, Cossin, Vissières ¹ et dom Alexis Lobineau, ont travaillé le plus à cette Histoire sous le P. D. Audren. Le second et le troisième sont morts il y a du temps, le quatrième est sorti, etc.

Ils ont commencé cet ouvrage en 1689 environ. Dom Alexis Lobineau est bien fâché d'avoir mis le manuscrit de son ouvrage entre les mains de M^r l'abbé de Caumartin, qui l'a remis entre les mains d'un autre qui en retranchera, etc.

De S. . . , 26 sept. 1703 ². — Deux Bénédictins sortent d'icy; l'un, qui a travaillé à l'histoire de Bretagne pendant quelque temps, m'a dit que c'estoit à M^r l'abbé de Longueruë que cete histoire avoit esté confiée pour estre reveuë avant l'impression; que cet abbé, leur ami, estoit d'avis qu'on retranchât tout ce qui y estoit des saints de Bretagne, pretendant que ces

¹ Sic, Veyssièrre. Quant à D. Cossin, il doit y avoir erreur, nous n'avons aucune-ment connaissance qu'un religieux de ce nom ait travaillé à l'*Histoire de Bretagne*. En revanche, le P. Léonard oublie D. Rougier.

² Tout ce paragraphe est d'une autre main que le reste et inscrit sur un carré de papier recollé sur la feuille.

choses étant tirées des legendaires estoient toutes fausses ; il pensoit qu'on devoit retrancher tout ce qui regardoit l'ancienne Armorique. Il dit qu'on ne deferera pas à ces avis ; il ajoute qu'ayant consulté les pieces sur les lieux, ils estoient mieux instruits et plus capables de juger de ces choses qu'aucun sçavant de Paris. —

Les Bénédictins ont obtenu des Estats de Bretagne, en 1703, 20,000 # pour l'Histoire de cette province-là, qu'ils font imprimer, à la charge qu'ils fourniront 500 exemplaires en present¹.

Des 20,000 # dom Audren en prend 3,000 #, apparemment pour des frais ; le P. Lobineau 3,000 # pour sa pension qu'il doit payer à Saint Germain des Prez et pour quelques frais. Le reste sera pour l'impression et la relieure des 500 exemplaires qu'ils doivent fournir aux Estats.

Ces 20,000 # de gratification ont esté obtenues sur la lettre que dom Lobineau escrivit aux Estats assemblez. Elle est du 15 octobre 1703². Cette [gratification] fut accordée avec peine, principalement du costé de la noblesse, ainsy qu'on peut le voir par la lettre cy jointe³ de ce Pere à son amy, du... novembre 1703.

Le s^r Anisson, libraire à Paris, demande pour l'impression de cette Histoire 18,000 #, y compris les frais des graveurs. Le s^r Leonard, libraire, ne demande que 16,000 #.

¹ Voir ci-dessous le n^o LXIV.

² Voir ci-dessous le n^o LXIII.

³ Ci-dessous n^o LXV.

LXI

MÉMOIRE DE D. LOBINEAU AUX ETATS DE BRETAGNE¹.

(Paris, 20 septembre 1703.)

1^o — *Memoire pour l'Histoire de Bretagne.*

On supplie tres humblement Nosseigneurs des Estats de faire attention à trois choses :

1. Que le R. P. dom Maur Audren, qui a entrepris cette histoire, a fait une despense considerable, sur l'assurance que les Estats lui donnèrent en 1689 et en 1693, qu'ils y auroient égard ; et cette despense, pendant 14 ou 15 ans, se monte, selon le calcul que l'on en a fait voir à monsieur le Syndic des Estats, à 4537 livres, sur quoi l'on n'a touché que 1000 l.

2. Que le séjour du P. Lobineau, auteur de cette Histoire, à Paris, où il est depuis le 15 juin de cette année pour travailler à la perfection de son ouvrage et à en procurer l'impression par les plus fameux imprimeurs, lui couste 30 s. par jour pour sa nourriture et sa chambre seulement, ce qui va par an à 540 l. et plus.

3. Qu'il ne se trouve point de libraire qui vueille se charger de tous les frais de l'impression, à cause qu'il s'agit d'une Histoire particulière, qu'ils supposent qui ne peut pas estre d'un aussi grand debit que des Histoires generales.

Toutes ces choses présupposées, le R. P. Audren et l'auteur de cette Histoire declarent que ce n'est point par un interest sordide qu'ils ont rendu service à leur patrie ; et que s'ils ont quelque chose à demander, ce n'est pas dans le dessein de se recompenser eux-mesmes. Ils abandonnent entierement à

¹ Archives departementales d'Ille-et-Vilaine. — Fonds des Etats de Bretagne, liasse 5, D. 1. — Ces deux mémoires sont écrits en entier de la main de dom Lobineau.

Nosseigneurs des Estats ce qui touche la recompense, pour ne parler ici que de certaines despenses qui paroissent necessaires.

La premiere est le remboursement des avances faites par le R. P. Audren. Le Roi a bien voulu marquer à monsieur de Chamillard que c'estoit en quelque façon une dette de la Province; et S. A. S. Monseigneur le comte de Toulouse l'a escrit de mesme à Monseigneur le mareschal d'Estrée¹.

La seconde est d'assigner une pension à l'auteur pendant qu'il est uniquement occupé de travailler pour la Province, et cela dans un lieu où son séjour lui couste extremement.

La troisieme est que Nosseigneurs des Estats vueillent bien faire une partie des frais de l'impression. L'on a consulté plusieurs libraires, et tous conviennent que l'impression de l'histoire en deux volumes in-folio, de 225 feuilles chacun, l'un en caractères de saint augustin à 40 l. la feuille et l'autre en caractère de petit cicero à 45 l. la feuille, reviendra à 19125 l. sur le pied de mille exemplaires. Il y a outre cela pour 5000 l. de gravures; quoi qu'on se soit retranché à ce qui est absolument necessaire, comme le portrait de S. A. S. Monseigneur le comte de Toulouze, ceux d'Alain Fergent, d'Ermengarde, de Jean IV, de Jean V, de Pierre II, de Françoise d'Amboise et d'Artur III; les tombeaux de Pierre Mauclerc, de Jean I, d'Artur II, de Jean IV, des conestables Guesclin et Clisson, de François II et d'Yoland de Dreux; le buste de la reine Anne; 400 sceaux, dont il y en a 67 de 4 pouces de diametre, 116 de 3 pouces, 149 de 2 pouces, le reste plus petits; et une seule vignette pour l'Epistre dedicatoire.

Celui que l'on a trouvé, parmi tous les libraires, qui demande le moins aux Estats, offre de leur donner 500 exem-

¹ Voir les instructions données à ce sujet aux Commissaires du Roi, ci-dessous, n° LXII.

plaires, à condition que la province fasse les trois-cinquiemes parties de la despense totale, c'est à dire, qu'elle donne 14000 l., et cela en un ou deux termes, comme elle le trouvera bon. Sur quoi il est à remarquer que les 500 exemplaires qu'il promet aux Estats, à 30 l. chacun, feroient 15000 l., c'est à dire 1000 l. plus que les Estats ne donneroient; et que ce grand present du libraire retardant le débit du reste des exemplaires, il est juste qu'il demande un peu plus de la moitié des frais (quoi qu'il garde la moitié des exemplaires) pour ne pas perdre les intérêts de ses avances.

On n'a pu trouver de composition moins onereuse pour Nosseigneurs des Etats. On espere qu'ils ne refuseront pas de faire quelque attention à la bonté que le Roi a eue de marquer qu'il consentoit qu'ils fissent dans cette rencontre tout ce qu'ils jugeroient digne d'eux.

Si la despence paroist un peu forte à quelques uns, on les supplie de considerer que c'est uniquement pour la gloire de la Province que l'on a travaillé; qu'il ne revient aucun profit à ceux qui se sont donné la peine de mettre l'Histoire dans l'estat où elle est; enfin que Nosseigneurs des Estats peuvent partager en deux termes ce qu'ils jugeront à propos de donner.

2° — *Memoire de la despense qui a esté faite pour la nouvelle Histoire de Bretagne.*

1690. — Pour le voiage du P. Gallois et du P. Rougier à Lambale, afin d'y voir les archives de Penthièvre, et à S^t-Brieuc et aux environs pour y voir les archives des cathedrales et abbaïes¹, lequel voiage a esté de

¹ En 1690, D. Le Gallois travailla aussi dans la ville et dans le diocèse de Vannes d'après les lettres de D. Audren des 21 et 30 mars 1690 (ci-dessus n° XV et XVII).

5 mois, à 3 l. par jour, sont 450 l.....	450 l.
1691. — Pour le voiage du mesme P. Gallois à Nantes, où il a séjourné pendant 6 mois avec 3 autres religieux, et visité les archives du Chasteau de Nantes et de la Chambre des Comptes ¹ , à 6 l. par jour, sont 1.080 l.....	1.080 l.
1691. — Pour le voiage et le sejour du P. Rougier à Blein ² , où il a travaillé pendant 2 mois et demi avec 2 autres religieux, à 4 l. 10 s. par jour, sont 337 l. 10 s.....	337 l. 10 s.
1691. — Pour le voiage du R. P. Audren en Basse-Bretagne ³ avec 3 autres religieux, pendant 2 mois, afin de visiter les archives des abbaies et des catedrales, à 8 l. par jour, sont 480 l.....	480 l.
1692. — Pour un autre voiage fait à Guerrande et aux environs par un religieux pendant 6 semaines, afin de visiter quelques archives, 75 l.....	75 l.
1691. — Pour le sejour du P. Gallois et du P. Rougier à S ^t Melaine de Rennes pendant 6 mois ⁴ , 450 l.....	450 l.
1692. — Pour le transport des memoires et	

¹ Ce travail eut lieu, non en 1691, mais l'année suivante, d'après les lettres de D. Audren des 6 et 25 mars 1692 (ci-dessus n^{os} XXIII et XXIV); il dit même, dans sa lettre du 19 février 1693 (ci-dessus n^o XXVIII), qu'il y a encore pour un mois de travail dans la Chambre des Comptes.

² Cf. lettre de D. Audren du 6 mars 1692.

³ Ce voyage ne dut avoir lieu qu'en 1692, d'après la lettre de D. Audren du 6 mars de cette année (ci-dessus n^o XXIII.)

⁴ Bien que cet article soit daté de 1691, D. Lobineau l'a placé, comme nous le faisons ici, entre deux articles datés de 1692.

papiers de l'Histoire, de Redon au Mans ¹ , 45 l.	45 l.
1694. — Pour le voiage du P. Lobineau et du P. Brient en Touraine et en Anjou pendant 4 mois, afin d'y voir plusieurs archives d'abbaies qui ont des prieurés en Bretagne, et celles des catedrales de Tours et d'Angers, 180 l.....	180 l.
1696. — Pour le voiage du P. Gallois et du P. Brient au M ^t . S ^t -Michel, Dol, et les environs, pendant 4 mois ² , 135 l.....	135 l.
1699. — Pour le voiage du P. Lobineau à Saint-Malo, Painpont, Dinan et les environs, pendant 2 mois, 90 l.....	90 l.
1701. — Pour le voiage du mesme à Nantes et sejour pendant 4 mois, afin d'achever de voir la Chambre des Comptes, avec un dessinateur qu'il a employé à Nantes et envoyé à Ploermel, Josselin et ailleurs tirer les portraits et tombeaux des ducs, 360 l.....	360 l.
Pour le voiage du mesme à Paris et sejour, afin d'y perfectionner l'Histoire qu'il a faite; le voiage 60 l. et le sejour à 30 s. par jour pour 6 mois; sont 270 l. et 60 l.....	330 l.
Pour 3 ou 4 rames en plus de grand papier de compte, employé aux memoires et à dresser quelques genealogies, 80 l.....	80 l.

¹ Ce transport n'eut lieu qu'en 1693, D. Audren n'ayant été nommé que cette année-là abbé de Saint-Vincent du Mans; il était même encore à Redon le 19 février 1693; voir le n^o XXVIII ci-dessus.

² Ce voyage est nécessairement de 1695, D. Le Gallois étant mort le 5 novembre de cette année; voir la lettre de D. Audren du 18 décembre 1695 (ci-dessus n^o XLII).

Pour 4 rames de papier moien, de 9 l. la rame, 36 l.....	36 l.
Pour 3 rames de moindre papier, 9 l.....	9 l.
Pour les ports de lettres et de paquets, messages et presents faits aux gardes des chartres, pendant l'espace de 14 ans, 400 l.....	400 l.
Somme totale.....	4.537 l. 10 s.
Receu	1.000 l.
Reste.....	3.537 l. 10 s.

Arresté à S^t Germain des Prés, le 20^e de septembre 1703.

F. GUI ALEXIS LOBINEAU.

LXII

INSTRUCTIONS POUR LES COMMISSAIRES DU ROI AUX ÉTATS DE BRETAGNE ¹.

(Fontainebleau, 2 octobre 1703.)

Projet d'instruction pour M^r le comte de Thoulouze, amiral de France, gouverneur et lieutenant general pour le Roi au païs et duché de Bretagne, ou en son absence le s^r comte d'Estrées, mareschal de France... comme aussi les s^{rs} Bechameil de Notntel, conseiller d'Etat, la Guibourgere, conseiller au Parlement de Bretagne, pour assister en qualité de Commissaires de Sa Majesté en l'assemblée des Etats convoquée à Vannes le 22 du present mois (octobre 1703.)

Sa Majesté aiant permis aux Etats de faire travailler à

¹ Archives nationales, carton coté G 7 183 (Contrôle général des Finances). — Ces instructions forment un cahier ms. de 8 ff. pet. in-f^o; l'article que nous reproduisons commence au 7^e f. v^o et termine la pièce.

une nouvelle Histoire de la province de Bretagne, à laquelle deux Pères Bénédictins de la ville du Mans ont vacqué pendant près de 14 ans, dont la depense jusqu'à present est estimée, suivant leurs memoires, à 4,537 #; et lesdits Etats aiant fait connoistre à Sa Majesté le dessein qu'ils ont de la faire imprimer d'une manière qui soit digne du prince à qui ils ont intention de la dedier et de la province qu'elle représente, dont on estime que les frais pourront monter à 14,000 # ou environ; ce que lesdits Etats n'osent entreprendre dans la conjoncture presente de leurs affaires, qui ne peut leur permettre une pareille entreprise sans la permission de Sa Majesté : lesdits sieurs Commissaires examineront avec les sieurs deputés desdits Etats les memoires qui leur seront donnés pour ce travail par lesdits Pères Bénédictins, pour estre ensuite pourveu par les Etats au fonds qu'il conviendra, tant pour la depense du passé que pour celle qui reste à faire, sçavoir, moitié dans la prochaine tenuë des Etats et l'autre moitié dans la tenuë des Etats qui se fera en l'année 1705.

Fait à Fontainebleau le 2^e octobre 1703.

LXIII

LETTRE DE DOM LOBINEAU AUX ÉTATS DE BRETAGNE

(15 octobre 1703.)

Lettre à Nosseigneurs des Etats de Bretagne touchant la nouvelle Histoire de la province composée par les soins du R. P. dom Maur Audren, sur les titres et les auteurs originiaux, par le P. Lobineau assisté du P. dom Denys Brient. — M.DCCIII ¹.

¹ Imprimé de 11 pages chiffrées in-4^e. Pris sur l'exemplaire du greffe des États de Bretagne. Arch. d'Ille-et-Vilaine, liasse 5 D 2. 15.

NOSSEIGNEURS,

Il y a quatorze ans ¹ que vous engageâtes le R. P. Audren de Kerdrel à travailler à une nouvelle histoire de Bretagne. Il estoit absolument nécessaire comme vous le jugeâtes vous-mêmes, d'en faire une nouvelle, les anciennes estant fort éloignées de la perfection où l'on pouvoit atteindre.

La plus ancienne de toutes est celle de Pierre Le Baud. Elle a son mérite; l'auteur estoit d'un grand travail et d'une grande exactitude: mais sans compter que cette histoire ne va que jusqu'à la mort du duc Artur III, les commencements en sont remplis de beaucoup de fables insoutenables, et dans la suite il y manque une infinité de faits.

La Cronique de Bretagne, écrite par Alain Bouchard quelque temps après, est un ouvrage qui a tous les mêmes défauts et plus sensibles encore, les fables y estant étendues et les faits racourcis.

L'Histoire de M. d'Argentré est venue ensuite. Le respect qu'il a eu pour le travail de Pierre Le Baud l'a empêché de rien changer à ce qu'il y a trouvé, mais on ne peut assez louer l'exactitude avec laquelle il a continué l'ouvrage jusqu'au temps de l'union de la Bretagne à la couronne de France. Cependant, nonobstant cette exactitude laborieuse, il luy est échappé beaucoup de faits très-importants, qu'il a fallu chercher ailleurs pour rendre notre histoire complete, et ces faits se sont trouvés, tant dans les auteurs qui n'étoient point imprimés du temps de Pierre Le Baud, ni du temps de M. d'Argentré, que dans les titres originaux, que ni l'un ni l'autre n'avoient pu voir ou dont ils avoient négligé de faire la recherche.

Aussitost que vous eûtes marqué vos intentions au R. P.

¹ En 1689.

Audren, pour lors prieur de Redon, il chercha parmi les religieux de la province des gens capables de travailler à cet ouvrage et chargea les uns du soin d'examiner les livres imprimez et les autres de visiter les archives de la province et des païs voisins.

Personne n'étoit plus capable que luy de vacquer à cette recherche, de faire une critique exacte des faits, et même de composer l'Histoire; mais les occupations de la supériorité l'empêchant de se donner tout entier à cette sorte de travail, il s'est contenté de presider à l'ouvrage, de diriger ceux qu'il employoit, de les animer, de les protéger contre toutes les contradictions que l'on a eu à souffrir, et de fournir libéralement à toutes les dépenses qu'il a fallu faire, soit pour l'achat des livres nécessaires, soit pour les longs et fréquents voyages que l'on a esté obligé d'entreprendre pour ramasser les matériaux, soit pour l'entretien des religieux qu'il a employez à cet ouvrage, qui estoient regardez comme surnuméraires dans leurs communautéz, ne pouvant, à cause de leur occupation, y rendre tous les mêmes services que les autres.

L'effet de ses soins a esté que l'on ne croit pas qu'il se trouve, dans les livres imprimez, aucun fait digne d'avoir place dans l'Histoire de Bretagne, qui ne soit venu à nostre connoissance, et qu'on a fait un recueil très-ample et très-précieux de titres, d'actes de saints, de croniques, et d'autres memoires, tant pour l'histoire en général que pour ce qui regarde les maisons et les familles particulières.

Ce grand et riche recueil eust esté inutile, s'il ne se fust trouvé quelqu'un, qui par le moyen d'une critique exacte, judicieuse et sévère, eust scû débrouiller la vérité d'avec l'erreur, donner aux faits leur véritable place, accorder les contrariétés des auteurs, fixer les dates obscures ou incertaines et découvrir les interests et les motifs qui ont esté cause

des evenemens ; et cette critique laborieuse estoit une disposition necessaire à l'Histoire, qui est cependant un travail fort different, demandant un stile simple et uni, qui puisse instruire agréablement le lecteur, par la nouveauté, la sureté et l'enchaînement des faits, sans l'ennuyer par des discours embrouillez, tels que le sont assez ordinairement les dissertations critiques.

La première partie de ce travail, qui se devoit faire sur les memoires, c'est-à-dire l'examen des faits, a esté heureusement executé par le P. dom Denis Brient, lequel avec un soin laborieux a debrouillé ce qui estoit obscur, ruiné la fable, établi la verité et arrangé tous les faits jusqu'à l'an 1364, sans compter un grand nombre de généalogies des plus illustres maisons, qu'il a dressées sur les titres, et les catalogues des évêques et des abbez, qu'il a rétablis¹.

Son travail, qui a esté d'un si grand secours à l'auteur de la nouvelle Histoire de Bretagne, n'eust pas esté moins utile au P. Gallois, si Dieu n'en eust disposé autrement. Le P. Gallois estoit un esprit du premier ordre, et quand il se chargea de composer l'Histoire, on peut dire qu'elle estoit tombée en partage à un homme très-capable de la bien faire. Mais, à peine estoit-il sorti de ces temps obscurs, où l'on n'a que les légendaires pour guide, que Dieu l'appela.

Une mort subite l'ayant enlevé tout d'un coup, on jetta les yeux sur celui qui fait cet exposé aux Etats, et on le chargea d'acquiescer la parole qui leur avoit esté donnée. Deux raisons, l'honneur de la province qui luy a donné le jour, et ce qu'il devoit au R. P. Audren, qui l'a élevé dans la vie religieuse, l'engagèrent à quitter toute autre étude, pour se consacrer

¹ Ainsi ces catalogues, qui ont été imprimés à la fin du tome II de l'*Histoire de Bretagne* de D. Morice, et que l'on a l'habitude d'attribuer à celui-ci ou à D. Toilandier, son continuateur, sont en réalité, au moins pour la plus grande partie, de D. Denys Briant (car c'est la vraie orthographe de ce nom.)

uniquement à l'histoire de sa province ; et il y a sacrifié sept années de son temps¹ avec toute l'application dont il a esté capable.

Il est enfin venu à bout de ce long et penible travail, et a mis l'Histoire en état de paroistre ; à moins que vous ne cessiez, Nosseigneurs, de favoriser la fin, comme vous avez bien voulu favoriser les commencements.

On peut dire que la nouvelle Histoire n'est point au dessous de vostre attente, et que l'auteur, en la traitant avec aussi peu de prevention que si c'eust esté une histoire étrangère, a cependant fait autant d'honneur au pays, et surtout à la noblesse, que l'écrivain le plus partial et le plus passionné en auroit pu faire. En effet, pourquoy affecter la flatterie, quand on trouve dans la verité toute nue des avantages plus solides ? Il n'y a point d'eloge plus glorieux, et moins sujet à exciter la jalousie, que le simple recit des actions qui meritent des louanges. Mais il ne faut pas croire que l'auteur se soit borné à ne parler que de ce qui estoit avantageux à la nation ; il eût esté contre la bonne foi d'ensevelir sous le silence tout ce qui ne pouvoit pas servir de matière à un eloge ; l'auteur s'est souvenu qu'il composoit une histoire et non pas un panegyrique ; et qu'il est presqu'aussi avantageux de savoir les fautes de nos ancestres que les actions qui leur ont acquis le plus de gloire.

Pour donner une idée juste de cette Histoire, il faut en faire voir icy, en peu de mots, la suite et l'economie. On y a suivy l'ordre des temps et on l'a divisée, non pas en chapitres, ni par regnes, mais en livres à peu près égaux. La première sorte de division est plus propre aux traitez de doctrine

¹ D'après cela, c'est en 1696 que Lobineau fut appelé à remplacer D. Le Gallois dans la composition de l'*Histoire de Bretagne* : ce qui cadre très-bien avec la lettre de D. Audren du 18 décembre 1695, ci-dessus n° XLII.

qu'à de grandes histoires, et sans exemple dans les anciens auteurs, que l'on s'est proposé pour modèle; et la division par regnes eût été sujette à trop d'inegalitez; d'ailleurs ce n'est pas tant l'histoire des Ducs que l'on a faite que celle du pays même.

Ces livres sont au nombre de vingt-deux, et ils contiennent le récit de tout ce qui s'est passé en Bretagne depuis l'an 458 jusqu'à l'an 1532, aussi bien que des entreprises où les Bretons ont eu part. La première de ces deux époques est, à peu près, celle de l'arrivée des Bretons dans l'Armorique; et l'autre est celle de l'union de la Bretagne à la couronne de France. Il est facile de voir, par la date que l'on a mise dans cette Histoire pour l'arrivée des Bretons, que l'on s'est écarté du système des autres historiens de Bretagne; on trouvera dans les preuves du premier livre les raisons que l'on a eues d'en user de la sorte¹, et l'on verra par la lecture de ce premier livre la différence qu'il y a entre la fable et la vérité.

Dans ce livre et dans les suivans, on trouvera un nombre prodigieux de faits omis par les autres historiens de Bretagne et beaucoup qui ne sont même dans aucun auteur. Du nombre de ces faits nouveaux sont plusieurs eloges de saints, un très-grand nombre de fondations d'églises catedrales et d'abbayes, beaucoup de conciles, plus de trois ou quatre cens ambassades, un grand nombre de traités de paix et de confederation, des mariages inconnus aux auteurs, des princes et princesses dont personne n'avoit parlé, le vray lieu de plusieurs batailles découvert, plusieurs voyages et expéditions des Ducs et des princes bretons, quelques souverains de la Bretagne dont personne n'avoit fait mention, beaucoup de sieges qu'on

¹ Malheureusement, l'obligation de restreindre à deux les trois volumes de l'*Histoire de Bretagne* préparés par Lobineau (voir ci-dessus, n° LX) contraignit, à l'impression, de supprimer ces preuves.

ne voit point ailleurs, la vie de plusieurs grands hommes de la province, de grands differens entre les églises, les accords singuliers entre les seigneurs, des enquestes très-curieuses, des guerres entre particuliers inconnues jusqu'à présent, beaucoup de conférences et d'entrevues de princes, des détails très-amplés de guerres ou de négociations qui n'avoient été touchées que légèrement par les autres auteurs, le détail de quelques conspirations dont personne n'avoit parlé, l'origine des ermines de Bretagne, le catalogue des chevaliers de l'ordre de l'Ermine, des intrigues fort extraordinaires, le vrai traité de Pierre Mauclerc avec S. Louis substitué à la place du faux que l'on trouve dans les auteurs bretons et françois, le lieu de la sepulture de plusieurs Ducs rétabli contre ce que plusieurs autres historiens ont dit, l'histoire du procès de la regale traitée d'une manière particulière et très-curieuse, les constitutions du duc Jean II et de Jean III, les droits des Ducs éclaircis, l'affaire de la métropole entre Tours et Dol dans toute son étendue, l'origine de plusieurs droits tant des seigneurs que des ecclésiastiques, plusieurs tenues d'Estats dont les auteurs n'ont rien dit, les noms de plusieurs seigneurs et capitaines corrompus dans les autres auteurs et rétablis dans cette Histoire, beaucoup d'acquisitions des Ducs dont les historiens n'ont rien écrit. On ne fait pas ici un plus grand détail des faits nouveaux et des découvertes particulières à cette Histoire, mais on peut assurer en general que cela fait plus de la moitié de cet ouvrage.

Il faut ajouter au nombre des découvertes les portraits des mœurs que l'on a donné à la fin des IX^e, XI^e, XII^e et du XV^e siècle; morceaux d'autant plus à estimer, qu'on n'y a rien mis qui n'ait sa preuve: on y a aussi parlé de l'origine de la noblesse et de l'origine des grandes maisons de la province.

On a, en même temps, donné un catalogue de plus de cinq

mille noms de familles nobles différentes, que l'on a trouvées dans les titres; encore ne les a-t-on pas tous vus; le temps, les guerres, les incendies, la défiance ou la négligence des particuliers nous ayant dérobé la connoissance d'une bonne partie de ces sortes de pièces.

Cette Histoire, qui est d'une si grande étendue, a été composée avec une exactitude scrupuleuse sur les titres et les auteurs originaux. On y a évité les conjectures trop hardies, les raisonnemens métaphysiques et même les réflexions étudiées. Tout y est uni, simple et naturel; enfin ce ne sont que des faits dont l'enchaînement, qui paroitra aisé au lecteur, n'a pas laissé de coûter beaucoup à l'auteur.

Quand on s'est servi des auteurs imprimez, on s'est contenté de les citer à la marge, excepté quand il a été question de quelques termes énergiques et décisifs; alors on a rapporté les propres paroles des auteurs. Pour ce qui est de ceux qui n'ont pas encore vu le jour, on en a mis fidèlement dans les Preuves tout ce qui convient au sujet.

Ces Preuves sont un corps à part, et relevent extrêmement le mérite de l'Histoire, dont elles sont le double ou le triple, quoy qu'on en fera qu'un volume in-folio, de même que de l'Histoire; mais on imprimera les Preuves en plus petit caractère et à deux colonnes.

Outre les auteurs non imprimez, les croniques manuscrites, les actes originaux des saints et quelques éclaircissemens sur des dates obscures et sur des points d'erudition, l'on trouvera dans ces Preuves une quantité surprenante de pièces comme fondations, transactions, notices, sentences, arrests, traités de paix, confederations, negociations, instructions d'ambassadeurs, deliberations, procedures, tenues d'Estats, testaments, contrats de mariages, partages, rolles de montres, estats de la maison des Ducs, enquestes, comptes des Tresoriers Generaux,

compagnies d'hommes d'armes, erections de baronnies, de bannières et de justices; créations d'offices, privilèges, ambassades actives et passives, ceremonies, tournois, duels, choix d'armes, reglemens pour la justice et pour la milice. Enfin c'est un tresor pour les savans, et encore plus pour la noblesse du pays, qui trouvera dans ce recueil de quoy se faire honneur, avec cet avantage, qu'il n'y a aucun autre province qui ait encore produit rien de semblable.

Ces pièces ont été tirées des archives du Chasteau de Nantes, de la Chambre des Comptes de Bretagne, des registres du Parlement, du presidial de Rennes, des archives de la maison de Rohan au chasteau de Blein; des titres du Chastel, d'Acigné et de Malestroit et autres grandes terres, à Brissac; du tresor de Chasteau-Brient; des archives des eglises catedrales de Nantes, de Rennes, de S. Malo, de S. Brieuç, de Quimper, de Dol, de Vannes, de Treguier, de S. Pol et de plusieurs autres chapitres; des abbayes de Redon, de S. Melaine, du Mont-Saint-Michel, de Landevenec, de Kemperlé, de Buzé, de Ville-neufve, de Savigné, de la Vieuville, de S. Aubin des Bois, de Marmoutier, de Fontevrault, des abbayes d'Angers, de S. Florent et autres, du chasteau de Vitré, des archives de Penthievre et des titres de quelques maisons particulières. Le tout a été copié fidèlement sur les originaux par les freres dom Antoine Le Gallois, dom Joseph Rougier, homme infatigable pour le travail et très-habile à déchiffrer les vieilles écritures; dom Denys Brient, non moins laborieux et surtout excellent critique; par l'auteur de cette Histoire, et quelques autres.

On a fait aussi dessiner les portraits de plusieurs Ducs et leurs tombeaux, par un homme très-entendu dans cette sorte de travail, et l'on doit les faire graver en taille douce. On y ajoutera près de quatre cens sceaux des Ducs et des seigneurs

particuliers, ce qui fera un ornement à l'Histoire, sans lequel elle seroit imparfaite.

Voilà, Nosseigneurs, quelle a esté l'exécution de ce grand travail, auquel vous nous avez engagéz. Il ne reste plus qu'à le donner au jour, avec toute la perfection qu'il merite, tant par rapport à S. A. S. M^{re} le Comte de Toulouse, à qui on l'a dédié; que par rapport à la province dont on y a fait l'histoire: et c'est surquoy l'on attend quelle sera votre resolution.

L'on n'entre icy dans aucun détail avec vous sur ce sujet; quelques personnes de distinction et de cette illustre assemblée ont bien voulu se charger de vous faire ce détail, en vous assurant qu'il estoit difficile de jeter les yeux sur personne, pour faire l'Histoire de vostre province, qui avec autant d'amour pour la vérité, eust pour vous, Nosseigneurs, plus de zèle, de vénération et d'attachement, que celui qui a pris la liberté de vous adresser cette lettre.

Le 15 octobre 1703.

(La suite à la prochaine livraison.)

MARINE FRANÇAISE

COMBAT DE BELLE-ILE

OU DES CARDINAUX*

Appendice.

Secondé par le comte d'Hector, M. de Ternay arma ensuite le *Robuste* et l'*Éveillé*. Les intrépides et habiles marins étoient prêts à tenter la fortune, lorsque la foudre, tombant sur le dernier de ces vaisseaux, fit éclater le mât de misaine. Il n'y avait pas de chantier sur les bords de la Vilaine; les réparations exigèrent donc beaucoup de temps pour être effectuées.

Le curieux épisode de la sortie du *Robuste* et de l'*Éveillé* est emprunté aux mémoires inédits du comte d'Hector, que M. le D^r C. Merland a eus en communication. Nous remercions notre aimable confrère de l'obligeante urbanité avec laquelle il nous a permis de le détacher de l'intéressante biographie qu'il compte bientôt publier sur le comte d'Hector.

Lorsque l'*Éveillé* put prendre la mer, les deux capitaines résolurent de donner le change aux Anglais, et, au lieu de se rendre

* Voir la livraison de juillet 1878, pp. 49-67.

directement à Brest, de faire voile pour la Corogne. Cette ruse réussit parfaitement, ils atteignirent ce port sans être inquiétés. Quelques jours après ils partaient pour Brest, avec des vents favorables. Il n'y avait pas deux heures qu'ils étaient en route, lorsqu'un orage épouvantable éclata. La fatalité semblait poursuivre le malheureux vaisseau. La foudre tomba de nouveau à son bord, cette fois pour y produire des ravages effroyables. Les deux mâts de hune furent brisés, les voiles lacérées, cinq hommes tués et cent blessés. Renversé sur le pont, le comte d'Hector eut sa lunette d'approche emportée, et la commotion qu'il ressentit à l'avant-bras lui causa une violente douleur, dont il souffrit pendant plusieurs années. Il fallait rentrer à la Corogne, mais la manœuvre devenait impossible. La nuit était obscure, l'orage grondait toujours, le vaisseau allait se perdre sur des rochers où pas un homme n'eût échappé. Heureusement que le vent se calma ; on en profita pour réparer comme on put les principales avaries. Un nouveau danger vint menacer nos malheureux vaisseaux. Le *Robuste* avait perdu son pilote et celui de l'*Éveillé* ne l'était que de nom. Quoi que fit le comte d'Hector pour le rassurer et l'encourager, il s'engagea dans un passage réputé impossible à traverser. Les populations riveraines s'étaient portées sur la côte dans l'attente d'un naufrage paraissant inévitable. Par un hasard providentiel les deux vaisseaux l'évitèrent. Le comte d'Hector répéta souvent depuis que, pendant sa longue carrière de marin, il n'avait jamais couru un aussi grand danger.

Cependant il fallait songer à rentrer en France. L'*Éveillé*, remis en état, le chevalier de Ternay et le comte d'Hector reprirent la mer. Ils approchaient de Brest, lorsque l'escadre anglaise, croisant devant le port, les découvrit. Aussitôt plusieurs vaisseaux s'en détachèrent pour leur donner la chasse. Le chevalier de Ternay força de voiles. Le comte d'Hector voulut l'imiter, quand il s'aperçut qu'une dernière avarie restait à réparer. La foudre avait brûlé la mèche du mât de misaine ; et, comme on ne pouvait le charger de voiles sans s'exposer à le voir tomber, d'Hector ordonna de les carguer. Le chevalier de Ternay, n'y comprenant rien, commanda à

sa conserve de mettre toutes voiles dehors. Le comte d'Hector se garda bien de lui obéir. Parvenu, malgré tout, à éviter les Anglais, il mouilla en rade de Brest deux heures après le *Robuste*. Là eurent lieu les explications. Le chevalier de Ternay, en ayant connu la cause, donna son entière approbation à la manœuvre qu'il avait blâmée d'abord.

Tout n'était pas fini pour l'*Éveillé*. Le vent soufflait avec force et le vaisseau n'avait que deux ancres. Le comte d'Hector en demanda une troisième au commandant de la marine, qui la lui promit, mais ne l'envoya point. L'*Éveillé*, ayant chassé toute la nuit, aborda le vaisseau l'*Hector*, que commandait M. de Sansay. Cet officier se crut perdu. M. d'Hector se hâta de couper son mât d'artimon et un de ses câbles, au risque d'être poussé à la côte. L'opération dégagea les deux vaisseaux sans dommage pour l'un et l'autre. Le lendemain enfin, l'*Éveillé* fit son entrée dans le port de Brest.

Le roi nomma le comte d'Hector capitaine de vaisseau, et accorda, le 1^{er} février 1762, 3,000 livres de pension, sur les invalides de la marine, à M. de Ternay.

Restaient encore dans la Vilaine deux vaisseaux, le *Glorieux* et le *Sphinx*. M. le chevalier de Ternay ayant été envoyé à Terre-Neuve, le comte d'Hector se trouva seul chargé de les faire sortir. Il prit le commandement du *Glorieux* et confia celui du *Sphinx* au chevalier de Preuilly, qu'il avait eu comme second dans les deux dernières campagnes.

Les Anglais étaient sur leurs gardes. Mais le comte d'Hector mit une telle promptitude dans ses préparatifs qu'il fut assez heureux, ou plutôt assez habile, pour s'en tirer. Il arriva à Brest avec une célérité qui déjoua tous les calculs des Anglais, et lui valut les plus sincères félicitations de la part des autorités et des officiers de la marine.

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

CHRONIQUE

Nos lauréats à l'Académie française.

Le 1^{er} de ce mois, l'Académie française tenait ses assises annuelles pour la proclamation des prix littéraires et des prix de vertu qu'elle a la mission de distribuer, grâce à la munificence de M. de Montyon et d'autres généreux donateurs. Plusieurs des lauréats de l'une et de l'autre catégorie étant de nos compatriotes, quelques-uns même de nos collaborateurs, il est de notre devoir de consacrer notre chronique à cette intéressante cérémonie.

On sait avec quel empressement les séances de l'Académie sont suivies d'ordinaire. Cette fois encore l'assemblée était aussi nombreuse que choisie. Dans ses rangs, nous avons remarqué plusieurs ecclésiastiques, dont quelques-uns nantais, proches parents de l'un des lauréats. Bien que, par ce temps de vacances et de villégiature, les classiques *fauteuils*, ou, plus exactement, les bancs académiques ne fussent pas tous occupés, les diverses classes de l'Institut y avaient de nombreux et notables représentants.

M. le duc d'Aumale était particulièrement remarqué. Vis-à-vis, on se montrait curieusement la fine et spirituelle figure, au galbe napoléonien (première manière), du jeune *immortel* V. Sardou. Derrière lui s'étalait l'*immortalité*, plus jeune encore, mais beaucoup moins fluette, de M. Renan, le Benjamin, l'Eliacin de l'illustre Compagnie, concurrentement avec le sexagénaire néo-druide Henri Martin; *immortalité* qui, d'ailleurs, il faut bien l'avouer, n'a rien de précisément idéal, avec cette grosse et large face glabre et bourgeonnée, aux longs cheveux tombant en volute sur le col, à la *cléricale*, percée de deux petits yeux à physionomie porcine, et enfoncée entre deux énormes épaules de gorille (la ressemblance

s'accroît encore lorsque l'académique sosie du roi des forêts du Gabon s'en va le dos voûté et ses deux longs bras ballants). S'il est vrai, comme l'affirme Buffon, que *le style soit l'homme*, comment concilier le style ondoyant et fluide de M. Renan avec ce physique épais et massif ?

Mais revenons à nos lauréats.

C'est, comme de juste, M. Camille Doucet, qui a lu le rapport sur les prix littéraires, tâche malaisée et délicate que comporte le titre de secrétaire perpétuel et que M. Villemain a remplie, on sait avec quel éclat, pendant quelque quarante années.

Tout d'abord est proclamé le prix d'éloquence, de fondation plus que deux fois centenaire, décerné *ex-aquo*, pour leur éloge de Buffon, à M. Félix Hémon, jeune professeur au lycée de Rennes, et à M. Narcisse Michaut, dont une mort prématurée a changé la palme académique en funèbre cyprès.

Parmi les lauréats du concours Montyon, nous sommes très-heureux de rencontrer deux de nos collaborateurs, dont le dernier est de plus notre compatriote : MM. Prosper Blanchemain et Lucien Dubois.

Nous reproduisons ci-après les passages du rapport concernant l'un et l'autre :

« M. Prosper Blanchemain est un érudit fort distingué, dont tout le monde a lu la savante étude sur *Ronsard*, et les curieuses notices sur « les *Écrivains de la Renaissance*; un érudit et un poète ! Le poète seul « a frappé à notre porte. Elle s'est ouverte avec plaisir devant les cinq « volumes de vers qu'il nous présentait et qui contiennent l'ensemble de « ses travaux poétiques pendant sa longue et laborieuse carrière, si « honorablement remplie. Ne pouvant couronner à la fois cinq volumes « du même auteur, l'Académie a particulièrement remarqué, a choisi « comme le plus complet et le plus digne de recevoir la consécration « qu'ils méritaient tous, celui qui porte ce titre simple et sans prétention : *Poèmes et poésies*. L'élévation s'y fait remarquer à chaque « page et la forme en est toujours élégante, agréable et pure.

« ... M. Lucien Dubois n'a pas fait comme M. Charles Durier, et « M. A. Rhoné, le grand voyage qu'il nous fait faire au *Pôle et à l'Équateur*; mais il a studieusement puisé aux meilleures sources; il s'est « instruit pour nous instruire; si bien qu'on s'y trompe et que dans son « livre, qui n'a rien d'un roman que l'intérêt, on voit, grâce à lui, ce qu'il « n'a pas vu lui-même. »

A M. J.-B. Dumas, directeur trimestriel de l'Académie, incombait le devoir de faire le rapport sur les prix de vertu. Soit malice du hasard, soit préméditation, il se trouvait succéder à son brillant et quelque peu

paradoxal homonyme, le célèbre dramaturge, dont le rapport avait obtenu, l'an passé, un si vif succès de curiosité. L'illustre savant (on a dit de lui qu'il n'est pas un chimiste, mais la *chimie*) n'a pas bien évidemment visé à exciter la même curiosité mondaine par le pétilllement plus ou moins spontané d'un esprit souvent aventureux, par une simplicité voulue et frisant parfois le trivial, mais il a prouvé une fois de plus qu'il sait aussi bien manier la plume que la cornue et l'alambic. Sans ostentation, sans prestidigitacion de littérateur rompu à toutes les ficelles du métier, avec son haut et droit esprit, son cœur d'honnête homme et la sincérité de sa propre émotion, il a su toucher son auditoire et provoquer ses applaudissements en racontant, dans un style sobre, simple et pourtant coloré, la vie de ses modestes héros, appartenant presque tous aux classes sociales les plus humbles.

Si quelque *pur* du radicalisme régnant s'était par mégarde fourvoyé au sein de l'Assemblée, ses susceptibles oreilles ont dû être péniblement impressionnées en entendant ce langage hautement et ouvertement spiritualiste et chrétien (quel autre serait de mise lorsqu'il s'agit d'actes héroïques, de dévouement et de vertus?) ce long panégyrique de religieuses et de prêtres, de sœur Marie-Antoinette Périer, nièce du célèbre ministre, mourant du croup pour sauver un enfant atteint de ce terrible mal; de sœur Simplicie se faisant meurtrir par un chien furieux pour protéger de ses morsures des enfants commis à sa garde, et mourant enragée quarante jours plus tard; de cet admirable abbé Roussel, de ce nouveau Vincent de Paul, dont l'œuvre si éminemment sociale et chrétienne vient de provoquer un si magnifique élan d'effective sympathie au sein même du sceptique public parisien, et que la prochaine commune fusillera peut-être, comme la première a fusillé ce non moins admirable abbé Planchat qui, lui aussi, avait voué sa vie et sa fortune au soulagement des classes populaires!

Car ces infâmes *cléricaux* n'en font jamais d'autres, et la liste de l'illustre rapporteur académicien aurait pu s'étendre indéfiniment. Aussi les démagogues, qui prétendent faire du peuple leur chose, le servile instrument de leurs ambitions, s'acharnent-ils à lui souffler la haine la plus furieuse et la plus aveugle, une haine poussée au besoin jusqu'à l'assassinat (et ils n'y réussissent que trop bien!) contre ces dévoués amis et bienfaiteurs de ce même peuple, dans lesquels ils flairent des rivaux, et dont ils s'évertuent à dénigrer les personnes et les doctrines.

Parlez-nous des doctrines radicales pour inspirer le dévouement, la vertu, l'héroïsme!

Parmi les lauréats de l'un et de l'autre sexe qui, par leur origine, nous

appartiennent plus spécialement, nous trouvons en première ligne M^{lle} Aimée Milcent, une Vendéenne, véritable héroïne de la charité, dont nous sommes heureux et fiers de reproduire le long éloge officiel, d'après le rapport de M. Dumas :

A l'Ouest de la Vendée, sur le bord de l'Océan, s'étend la commune de Saint-Jean-de-Monts, vouée à l'agriculture, autrefois sans routes et sans industrie, couverte d'eau pendant une partie de l'année, en proie, au retour de chaque automne, aux fièvres paludéennes, et comptant naguère un indigent sur trois habitants. Quel théâtre pour la charité! C'est là que, depuis quarante ans, la demoiselle Aimée Milcent s'est consacrée au soulagement des pauvres, au pansement des malades, à l'éducation morale et religieuse des enfants. Après avoir entouré de ses soins de vieux parents qui l'avaient adoptée, elle en recueillait pour tout héritage un revenu de vingt-deux sous par jour; vous l'entendez, vingt-deux sous, et vous allez voir ce qu'on peut faire avec ce revenu, que le moindre caprice dissiperait, quand le cœur s'emploie à le faire valoir. Restée seule à l'âge de trente ans, elle se fit la sœur de charité des malades de la commune. Ce n'était pas une sinécure, croyez-le bien! Ces communes d'un littoral peu fertile occupent de grandes surfaces et les habitations y sont fort éloignées les unes des autres. Si quelques malades pouvaient venir trouver M^{lle} Milcent, il en était que leurs infirmités retenaient à une ou deux lieues du bourg qu'elle habite. Des plaies à panser, des affections contagieuses à soigner rendaient-elles ces clients un objet de dégoût ou de crainte, même pour leurs proches, loin de les abandonner, elle partait avant le jour à travers les marais et les brouillards, fidèle, à la fois, au devoir qui l'appelait vers ces infortunés, et à celui qui la ramenait vers sa demeure pour y recevoir ses malades et ses pauvres à l'heure accoutumée.

Car M^{lle} Milcent constituait à elle seule une administration de l'assistance publique; infirmière intelligente et dévouée, qu'aucun soin ne rebutait; directrice d'une petite pharmacie à l'usage des indigents, d'un bureau de bienfaisance où les misérables trouvaient des aliments, les vieillards des couvertures de laine, des vêtements chauds et du bois pour l'hiver, les jeunes mères des trousseaux pour leurs nouveaux-nés, les orphelins un asile. La voix publique, dans sa reconnaissance, a désigné sous le nom de *Bureau de charité* de M^{lle} Milcent cette humble demeure où semblent réunies les forces et les ressources de l'Etat, et qui ne recèle pourtant qu'une âme ardente au bien et la charité féconde qui s'en exhale.

Avec une vie si occupée, M^{lle} Milcent pourrait se croire autorisée à se reposer le dimanche. Mais comment parcourir sans cesse le pays, pénétrer dans les familles, toucher à toutes les plaies, sans remonter à cette cause permanente du désordre et de la misère, le cabaret, foyer de perversité et de dégradation, où se laissent entraîner même les jeunes filles de ces campagnes? Pour les arracher à ce milieu déplorable, M^{lle} Milcent institue la *réunion du dimanche*; elles y trouvent des récréations honnêtes, animées par l'entraîn d'une femme qui possède le secret de faire bien tout ce qu'elle fait. Courageuse devant une large blessure, patiente en face de longues douleurs, infatigable dans l'exercice de sa vaste cha-

rité, cette infirmière résolue se transforme le dimanche en une tendre mère, ouvrant son cœur ému aux confidences de ses filles adoptives, également prête à partager la gaieté de celles dont l'esprit est libre, à s'émouvoir des peines de celles dont l'âme est troublée et à ramener vers le droit chemin celles qui s'en écartent.

M^{lle} Milcent est une femme d'un grand cœur. Il ne manquait à sa noble vie qu'une occasion pour témoigner de son ardent amour pour la France.

Quand on a passé tant d'années à se nourrir de sentiments élevés et qu'on a vécu dans la pratique habituelle de l'abnégation et du dévouement, on est prêt à sentir vibrer en soi toutes les fibres du patriotisme. Au moment de nos désastres et lorsque les enfants de la Vendée en subissaient les conséquences douloureuses, M^{lle} Milcent improvisait une ambulance, se consacrait aux soins des blessés, se multipliait pour leur assurer les secours et les consolations, poursuivant cette nouvelle tâche avec une ardeur qui lui faisait oublier son âge, jusqu'au moment où, le cœur déchiré des malheurs du pays, elle tombait épuisée et malade à son tour.

Voulant honorer sa vieillesse respectée, l'Académie française, interprète des vœux de ses compatriotes reconnaissants, décerne à M^{lle} Milcent un prix de 1,500 fr.

Après M^{lle} Milcent, nous rencontrons sur la liste des lauréats les noms de Perrine-Françoise Ponays, de Caro (Morbihan); de Louise-Marie Tilly, née à Pommerit-Jaudy (Côtes-du-Nord); de Rose-Anne Lebon, de Plessala (Côtes-du-Nord); de veuve Moisan, née à Rennes; d'Eugénie Bourget, de Nantes; total, cinq Bretonnes, honorées chacune d'une médaille, ou mieux, faisant honneur à la médaille qui leur a été décernée, à l'Académie qui a signalé leur charitable dévouement et à la noble province qui les a vues naître et qui pourrait offrir aux récompenses académiques tant d'autres obscurs héros du devoir et de la charité.

Voilà pour les femmes, et leur part est de beaucoup la plus large, comme toujours: par ses facultés affectives, par son admirable et instinctif besoin de se dévouer, la femme n'est-elle pas particulièrement apte à ces actes que l'Académie a pour mission de récompenser?

La part des hommes, pour être plus étroite, est considérable encore, moins par le nombre, il est vrai, que par le mérite: à lui seul, le Vincent de Paul d'Auteuil ne suffirait-il pas à représenter dignement notre sexe dans ce concours de dévouements?

Et cet héroïque Michel Rastel, patron de douane à Saint-Marc, près Saint-Nazaire, n'est-il pas aussi le digne représentant de notre province, le digne frère de ces sœurs de charité, religieuses ou laïques, dont nous venons de parler? Écoutez l'illustre rapporteur nous racontant les prouesses de notre intrépide compatriote:

La fondation Gémond met à la disposition de l'Académie une somme annuelle de 1,000 francs, pour un prix destiné à récompenser des actes de courage, de dévouement et de sauvetage. Il est décerné à Michel

Rastel, patron de douane à Saint-Marc, embouchure de la Loire, dont la vie est pleine de témoignages de force d'âme et de dévouement. En 1858, à bord du *Suffren*, une pièce éclate; c'est un événement qui n'est pas assez rare, malheureusement, et qui fait toujours des victimes nombreuses, à cause de l'entassement inévitable des servants dans la batterie. Douze morts tombent sur cet étroit espace et vingt-quatre blessés, brûlés et aveuglés par les flammes, asphyxiés par les gaz délétères, déchirés par les éclats du métal, font entendre leurs gémissements. Au même moment, quatre pièces partent à la fois, et l'équipage, convaincu que la soute aux poudres a pris feu, commence à sauter par les sabords. Placé au porte-voix, Rastel, gardant son sang-froid, au milieu de ce trouble, arrête la panique; les secours s'organisent et le service rentre dans l'ordre.

Chargé du commandement d'un canot de sauvetage, neuf grandes expéditions, effectuées dans les conditions les plus dramatiques et les plus périlleuses, lui valent la croix de la Légion d'honneur; vingt-neuf naufrages lui doivent la vie. La belle nature de cet homme énergique se manifestait naguère dans la baie du Pouliguen. Le canot qu'il dirigeait vers un bâtiment en détresse chavire et se brise sur les rochers, roulé par des vagues énormes. Pendant une heure, au milieu de la tempête, Rastel, la poitrine meurtrie et vomissant le sang, donne aux canotiers l'exemple du sang-froid; luttant contre les vagues qui les portent vers les écueils, il veille sur eux jusqu'à leur arrivée à terre, où il prend enfin pied le dernier, certain qu'il n'abandonne aucun des siens à la fureur des flots.

LOUIS DE KERJEAN.

— La Société des Bibliophiles Bretons a tenu une séance à Nantes le vendredi 26 juillet 1878, sous la présidence de M. A. de la Borderie. Le président a fait connaître que, des obstacles imprévus ayant retardé l'impression du poème *la Conquête de la Bretagne par Charlemagne*, le bureau a fait exécuter une autre publication intitulée: *l'Imprimerie en Bretagne au XV^e siècle*. C'est l'histoire des origines de la typographie bretonne, la description détaillée et l'analyse des livres publiés dans notre province avant l'an 1500, avec 20 planches de fac-simile contenant, entre autres, la reproduction intégrale de la plus ancienne impression bretonne, qui est de 1484.

Cette curieuse publication est prête à être distribuée à tous les sociétaires. Plusieurs exemplaires ont été mis sous les yeux de l'assistance qui les a examinés avec intérêt, et a approuvé à l'unanimité la conduite du bureau.

Tout en continuant l'impression de *la Conquête de la Bretagne*, la Société a décidé que le bureau fera mettre sous presse un premier volume de *Mélanges historiques et littéraires*, composé de morceaux fort intéressants.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

A DIEU VAT !... Épisodes maritimes nantais ; par M. Jean Pierre. In-18, 70 p. Nantes, imp. Vincent et Cie.

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFERIEURE. Volume 7^e de la 5^e série, 1877. In-8°, LXXIV-374 p. et 6 pl. Nantes, imp. v^o Mellinet.

ANNALES et résumé des travaux de l'année 1877 de la Société nantaise d'horticulture. In-8°, 236 p. Nantes, imp. v^o Mellinet.

BALLONS (LES) INCENDIAIRES DE LA RÉVOLUTION ; par Constant Guimard. 3^e édition. In 12, 48 p. Paris, imp. Donnaud ; Rennes, lib. Fougeray ; Nantes, Mazeau ; Morin.

IMPRIMERIE (L') EN BRETAGNE AU XV^e SIÈCLE. Étude sur les incunables bretons, avec fac-simile contenant la reproduction intégrale de la plus ancienne impression bretonne, publiée par la Société des Bibliophiles Bretons. Nantes, Société des Bibliophiles Bretons et de l'histoire de Bretagne, 1878. Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Tiré à 250 exemplaires in-4^o vergé, numérotés à la presse, pour les membres de la Société des Bibliophiles Bretons, et à 150 in-8^o, même papier, pour être mis en vente. Le prix de l'in-8^o est de 12 fr.

LETTRES PARISIENNES. Salon 1876-1877, par Stéphan Renal (Max. Radiguet). In-12, 71 p. Brest, imp. M^{me} Evain.

Extrait de l'Union républicaine du Finistère.

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR ÉDOUARD CORBIÈRE ; par P. Levot, conservateur de la Bibliothèque du port de Brest. In-8°, 19 p. Brest, imp. Lefournier aîné.

OBSERVATIONS OPHTHALMOSCOPIQUES sur les aliénés et les épileptiques de l'hospice général de Saint-Jacques, par M. le Dr Dianoux, professeur suppléant. In-8°, 16 p. Nantes, imp. V^o Mellinet.

Extrait du Journal de médecine de l'Ouest (2^e trimestre 1877).

QUESTION (UNE) DE LÉGISLATION ET DE MORALE. Les veuves de marins disparus. Mémoire adressé à M. le Ministre de la Marine, à M. le Ministre de la Justice, à MM. les Sénateurs et Députés des départements maritimes, à MM. les Membres des Chambres de Commerce du littoral ; par Alfred de Courcy. In-8°, 67 p. Paris, Anger, libraire-éditeur.

STATISTIQUE HISTORIQUE ET MONUMENTALE DU CANTON DE REDON (arrondissement de Redon, Ille-et-Vilaine) ; par l'abbé Guillotin de Corson, chanoine honoraire. In-8°, 115 p. Rennes, imp. Catel.

TRAITÉS (LES) DE COMMERCE ET LA MARINE MARCHANDE, mémoire du Comité nantais. In-4°, 27 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

LE CORRESPONDANT

juillet 1878. — I. Les Justiciers de la Révolution (Foblant). — II. La reine Christine à Stockholm, souvenirs de l'un des hommes de la chambre (C^{te} de Baillon). — III. Du mouvement révolutionnaire en France et en Europe (M^{is} de Nadaillac). — IV. M^{lle} de la Gervaisais, roman vrai, 1786-1788 (P. Viollet). — V. Les vainqueurs de la Bastille, d'après des documents (Fournel). — VI. En Avignon, poésie (X. Aubryet). — VII. Rome antique. i. Histoire de la Russie, par M. Rambaud. ii. Rome antique, par le R. P. Pierling. iii. La Terreur blanche, par M. E. Socialisme devant la société, par le R. P. Félix. v. Les can, par M^{sr} l'évêque de Bayeux. vi. Le dernier volume de Joseph Autran. vii. Achille Millien, Premières poésies. Bretagne, poésies, par M. Emile Grimaud (P. Doubaire). — IX. Quinzaine politique (Auguste Boucher).

août 1878. — I. Les élections en Allemagne (***). — II. Les pagnes avant la Révolution de 1789 (M^{sr} l'évêque de Charles IX et ses nouveaux historiens (C^{te} G. de Ludre). — III. La reine Christine à Stockholm, souvenirs inédits de l'un de ses gens de la chambre (C^{te} de Baillon). — V. Procès d'André Johnson, États-Unis, devant le Sénat Américain (Noailles, duc d'Ayen). — VI. Les hommes, courrier du théâtre, de la littérature et de l'art (Fournel). — VII. Mélanges. — VIII. Revue des sciences et lettres. — IX. Quinzaine politique (Auguste Boucher).

CONDITIONS D'ABONNEMENT

DE LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE.

La Revue de Bretagne et de Vendée paraît le 25 de chaque mois, par livraisons de 80 ou 88 pages, format in-8°.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Hors Nantes.. 15 fr. par an. || Pour Nantes... 12 fr. par an.

ON SOUSCRIT A LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE CHEZ

A Nantes.. Au bureau de la Revue, pl. du Commerce, 4.	A Brest.... LEFOURNIER.
A Paris.... DUMOULIN, libraire, quai des Grands-Augustins, 13.	A Lorient... CHARLES.
A. AUBRY, rue Séguier, 18.	A Fontenay. FILLON.
A Rennes.. VERDIER.	A Luçon... RENAUD.
PLIHON.	A Vitré.... GUAYS.
FOUGERAY.	A Morlaix.. LE LÉDAN.
DENIEL.	A Lannion.. LE GOFFIC.
A Vannes.. GALLES.	A Dinan... HUART.
A St-Brieuc. PRUD'HOMME.	A Redon... DUBOIS.
A Quimperlé. TH. CLAIRET.	A St-Malo.. CONI.
	A Tréguier.. LE FLEM.
	A Fougères. BREHIER.